

ESSAI D'IMPLANTATION D'ASSURANCE DES RISQUES AGRICOLES AU NIGER

Mémoire de fin d'études préparé en vue de l'obtention du Diplôme
d'Etudes Supérieures d'Assurances de l'I.I.A. de Yaoundé

Sous la direction de :

M. N'DOMO PIERRE
Diplômé de l'I.I.A. 6^e Promotion

M. BUIGUES JEAN CLAUDE
Diplômé de l'Institut de Hautes Etudes
de Droit Rural et de l'Economie Agraire,
Directeur Général Adjoint de l'U.G.A.N.

Présenté en juin 1992 par :
IBBA HAMED IBRAHIM

ESSAI D'IMPLANTATION D'ASSURANCE DES RISQUES AGRICOLES AU NIGER

Mémoire de fin d'études préparé en vue de l'obtention du Diplôme
d'Etudes Supérieures d'Assurances de l'I.I.A. de Yaoundé

Sous la direction de :

M. N'DOMO PIERRE

Diplômé de l'I.I.A. 6^e Promotion

M. BUIGUES JEAN CLAUDE

Diplômé de l'Institut de Hautes Etudes
de Droit Rural et de l'Economie Agraire,
Directeur Général Adjoint de l'U.G.A.N.

Présenté en juin 1992 par :

IBBA HAMED IBRAHIM

TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations

Remerciements

Avant propos

Introduction..... 1

PREMIERE PARTIE : LES BESOINS EN SECURITE DU MONDE RURAL

1.1 Un aperçu du monde rural.....	1
1.1.1. Tableau synoptique du Niger.....	1
1.1.2. L'Agriculture.....	10
1.1.2.1. Les cultures traditionnelles ou vivrières.....	10
1.1.2.2. Les cultures industrielles.....	13
1.1.2.2.1. L'arachide.....	13
1.1.2.2.2. Le coton.....	14
1.1.2.2.3. Le niébé.....	15
1.1.3. Les aménagements hydro-agroles.....	17
1.1.4. L'élevage.....	23
1.1.4.1. L'élevage traditionnel.....	23
1.1.4.2. L'élevage industriel.....	24
1.2 Les besoins du monde rural.....	27
1.2.1. Les besoins liés aux personnes.....	27
1.2.1.1. Besoin alimentaire.....	27
1.2.1.2. Besoin de l'habitat.....	28
1.2.1.3. Besoin de santé.....	29
1.2.1.4. Besoin d'éducation.....	30
1.2.1.5. Relations de voisinage.....	32
1.2.2. Besoins liés aux activités professionnelles.....	32
1.2.2.1. Les risques touchant les récoltes et l'élevage.....	32
1.2.2.1.1. Les risques atmosphériques.....	32
1.2.2.1.2. Les autres risques naturels.....	34
1.2.2.2. Les risques touchant les autres biens professionnels de l'exploitant.....	34

DEUXIEME PARTIE : REPONSE DES ASSUREURS AUX BESOINS DU MONDE RURAL

2.1. Des besoins alimentaires.....	41
2.1.1. Assurance de protection des récoltes.....	41
1. Assurance des maladies.....	42
2. Assurance des attaques d'insectes.....	43
3. Assurance des risques climatiques.....	44
4. Assurance incendie.....	47
2.1.2. Assurance de protection du cheptel.....	48
1. Assurance contre les maladies.....	49
2. Assurance accidents.....	51
3. Assurance risques climatiques.....	51
2.2. Santé.....	52
2.3. Education.....	53
2.4. Habitat.....	54
2.5. Le voisinage.....	55
Conclusion.....	57
Bibliographie	

SIGLES UTILISES

CUN : COMMUNAUTE URBAINE DE NIAMEY

- 1) SONARA : SOCIETE NIGERIEENNE D'ARACHIDE
- 2) SICO-NIGER : SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU NIGER
- 3) C.F.D.T. : COMPAGNIE FRANCAISE POUR LE DEVELOPPEMENT DES
TEXTILES
- 4) SONITEXTIL : SOCIETE NIGERIEENNE DE TEXTILE
- 5) CDERMA : CENTRALE DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT ET D'APPRO-
VISIONNEMENT EN MATERIELS AGRICOLES.
- 6) SONERAN : SOCIETE NIGERIEENNE D'EXPLOITATION DE RESSOURCES
ANIMALES
- 7) O.P.V.N. : OFFICE DE PRODUITS VIVRIERS DU NIGER
- 8) CM : CIRCONSCRIPTION MEDICALE
- 9) P.A. : POSTE ADMINISTRATIF
- 10) C.E.G. : COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL
- 11) CILSS : COMITE INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE
DANS LE SAHEL
- 12) INDRAP : INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET D'ANIMATION
PEDAGOGIQUE.

REMERCIEMENTS

Notre travail a pu être bien mené grâce au concours précieux de nos encadreurs, qui n'ont ménagé aucun effort pour nous guider malgré leurs programmes parfois chargés. Qu'ils trouvent ici l'expression sincère de toute notre gratitude.

Nos remerciements vont particulièrement à **Monsieur JEAN CLAUDE BUIGUES** Directeur Général Adjoint de l'**U.G.A.N.** (Union Générale des Assurances du Niger) pour sa collaboration et son entière disponibilité.

AVANT PROPOS

Lorsque nous avons choisi de traiter l'assurance des risques agricoles, nous savions que c'était un sujet très vaste qui touchait aussi bien le côté scientifique, agraire, météorologique, sociologique du monde rural que la technique de l'assureur, son approche très particulière dans ce domaine, sans oublier l'historique de l'agricole, vaste sujet dans lequel chaque pays au cours de son évolution a tenté ses propres expériences, rencontré des déboires et enregistré des succès dont l'étude à elle seule pourrait faire l'objet de plusieurs mémoires. Nous nous sommes donc limité à l'intérieur des frontières du Niger, et selon le schéma pragmatique suivant :

Situation de l'exploitant nigérien, ses aspirations en matière de sécurité, son travail, et, en écho, la réponse que l'assureur pourrait fournir, sachant parfaitement qu'en la matière, la majorité des choses restent encore à réaliser.

INTRODUCTION

Depuis les temps immémoriaux, l'homme a toujours lutté pour essayer d'assurer sa subsistance, au départ de l'humanité il se nourrissait des produits de la cueillette puis de la chasse. Ensuite avec l'évolution de son intelligence et de ses besoins dus à l'accroissement du peuplement humain, l'homme procéda à l'essai de la capture de la nature à son profit pour non seulement satisfaire ses premiers besoins mais aussi améliorer son niveau de vie en remplaçant la cueillette par la culture d'où la naissance de l'agriculture et la chasse par la "domestication de certaines espèces animales", d'où la naissance de l'élevage.

C'est ce changement qui a permis à l'homme d'avoir entre ses mains une partie importante de son alimentation et de rompre avec l'incertitude de la cueillette et de la chasse.

En effet, la maîtrise de l'exploitation de l'agriculture et de l'élevage constitue une étape essentielle dans l'évolution de l'espèce humaine. Cela lui assure une alimentation continue et variée. Par contre les éléments de la nature tels que la pluviométrie, le gel, la grêle, la tempête, etc... demeurent, pouvant rompre ou troubler ce fragile équilibre et conservant l'homme tributaire des aléas climatiques dont dépendant en grande partie les résultats des récoltes.

Nous pouvons dire ainsi que l'équilibre alimentaire de l'homme par cette situation de dépendance naturelle, reste un équilibre précaire et fragile. C'est ainsi qu'on a pu observer les grandes famines restées tragiquement présentes dans les mémoires nationales.

Pour illustrer ce qui précède nous citerons par exemple les violents orages de 14 Juillet 1788 qui ont ravagé systématiquement toutes les cultures françaises de l'époque et qui constituent l'une des causes importantes et indéniables de la révolution française du 14 Juillet 1789, les troubles sociaux de l'époque résultant de la situation alimentaire désastreuse qui

prévalait en France.

C'est cet équilibre fragile de la situation de l'agriculture qui a poussé l'homme à chercher des techniques appropriées pour en rationaliser l'exploitation afin de se rendre le moins dépendant possible des aléas climatiques. Mais ceci n'a pu être facile, car il a fallu beaucoup de temps et d'efforts multiples avant d'avoir des techniques éprouvées et des résultats encourageants.

Aussi nous savons par expérience que la condition de l'épanouissement de tout être humain est lié aux conditions de son existence et à la manière dont il arrive à satisfaire ses besoins alimentaires déterminant le reste de son mode de vie. Pour ce faire, il lui faut nécessairement passer par une exploitation rentable de l'agriculture, condition sine qua non de toute civilisation humaine, les autres facteurs intervenant après les besoins alimentaires.

On a assisté lors des dernières décennies à un décollage de l'activité industrielle au Niger malheureusement stoppé par la chute du prix des matières premières (uranium). Parallèlement des expériences de modernisation des méthodes culturales et des exploitations agricoles ont vu le jour et perdurent, car correspondant à un besoin plus fondamental de la population.

Ainsi si les structures industrielles et du secteur tertiaire souffrent gravement de la crise, les aménagements agricoles supportent mieux le choc dès lors qu'ils ne sont tributaires que du marché local.

Conscients de cette situation, certains de nos Etats Africains et plus particulièrement ceux du sahel, dont le Niger, se sont rabattus sur l'agriculture afin de lui donner un traitement privilégié par rapport aux autres secteurs de l'économie nationale, en vue de résoudre le problème alimentaire qui se pose avec acuité à tous ces pays. Le premier objectif est

d'essayer d'atteindre l'autosuffisance alimentaire qui a été de tout temps la priorité des priorités de nos différents gouvernements.

Hélas, malgré tous les efforts consentis dans ce domaine, nous restons jusqu'ici dépendants de l'aide extérieure dépensant ainsi en achats et transports de vivres une trop grande partie des quelques devises dont nous disposons.

Alors que le souhait le plus ardent de nos Etats est non seulement dans un premier temps de subvenir aux besoins alimentaires de leur population sans faire appel à une quelconque aide extérieure ni importer des vivres, mais aussi et surtout dans un deuxième temps de pouvoir dégager des surplus alimentaires qui permettraient de financer un type d'industrie nouvelle orientée vers la mécanisation et la modernisation de l'agriculture ainsi que la transformation des excédents qui en résultent.

En ce qui concerne plus précisément le cas du Niger, le développement des cultures vivrières et de la recherche de l'auto-suffisance alimentaire ont été de tout temps, et resteront encore longtemps la priorité des priorités de l'Etat. Actuellement nos paysans ont des revenus tellement modiques qu'ils ne leur permettent qu'une subsistance relative du fait d'un climat difficile, de la pauvreté des terres, et de l'absence de techniques appropriées.

En outre, à ces difficultés, viennent se superposer l'incertitude bien connue des aléas atmosphériques pouvant réduire à néant les maigres espoirs de tous les cultivateurs ou éleveurs d'une région.

Jusqu'à ce jour, deux sortes de solutions ont pu être envisagées pour résoudre ce problème des aléas atmosphériques:

- une intervention des pouvoirs publics indemnisant les régions sinistrées. Système coûteux, difficilement contrôlable surtout au niveau de la répartition et conduisant souvent à terme à un affaiblissement de l'esprit d'entreprise des exploitants, à l'évidence l'économie du Niger ne peut envisager l'application d'une telle procédure.

- l'intervention de l'Assureur faisant jouer la règle de la répartition tant géographique que dans le temps semble une alternative plus séduisante car choisie dans un grand nombre de pays sous des formes quelque peu différentes, nous y reviendrons ultérieurement.

C'est pour toutes ces raisons que les responsables agricoles, du plus petit exploitant au plus grand seigneur terrien, ont été toujours amenés à chercher à préserver les récoltes pour elles-mêmes par une technique adéquate et les gains qui en résultent par diverses formes d'assurances qui apparaissent ici comme une nouvelle voie de salut. Au début n'existent que l'entraide, la compensation puis une certaine forme de mutualisation familiale ou villageoise.

Enfin survint la forme la plus évoluée qui est le contrat d'assurance. A l'heure actuelle l'idée de l'assurance agricole en Afrique et donc son application, n'en est qu'au premier balbutiement, les populations rurales africaines ayant recours plutôt à l'entraide traditionnelle en cas de calamités ou de gros sinistres.

Certes, l'Etat intervient parfois sous forme d'aide, insuffisante faute de moyens et ne permettant pas toujours de toutes façons à l'exploitant d'être en position de reprendre normalement son activité.

En ce qui concerne le cas du Niger, on peut dire que les paysans Nigériens vivent dans une méconnaissance voire une ignorance totale de l'assurance sous toutes les formes.

Ce sont ces réflexions qui nous ont poussé à rechercher tout d'abord les besoins de sécurité du monde rural recensés à travers un schéma global de paysages et de les analyser. Dans une autre partie figure tout ce qui pouvait être la réponse potentielle des assureurs aux besoins précités des exploitants agricoles.

PREMIERE PARTIE

LES BESOINS EN SECURITE DU MONDE RURAL

Nous commencerons cette première partie du travail par présenter le monde rural nigérien, sa composition ainsi que ses activités passées et actuelles. Nous nous y référons constamment dans la suite de notre étude. Le panorama ainsi obtenu sera exploité pour déceler et recenser les besoins de sécurité (chapitre 2) qui seront par la suite sériés et analysés (chapitre 3) du point de vue de l'assureur.

1.1. : UN APERÇU DU MONDE RURAL

Les tableaux et chiffres que nous exploiterons dans ce document ont été tirés et élaborés à partir du plan de Développement Economique et Social du Niger (87-91) ;

Le premier tableau est une présentation synoptique de géographie physique et économique ainsi qu'une description sommaire du pays, ses climats, végétation, son relief et son hydrologie qui comme chacun le sait sont autant d'éléments constitutifs de l'économie agricole.

1.1.1. TABLEAU SYNOPTIQUE DU NIGER (page 9)

* Situation : La République du Niger occupe une superficie de 1.267.000 Km². Le pays s'étend, en latitude entre 11°37 et 23°33 nord en longitude, il s'étire entre 0°06 et 16°00 Est du méridien d'origine.

* Climats et Végétation : Le Niger présente du Sud au Nord, trois zones climatiques :

- La première zone soudanienne limitée au Nord par une ligne allant du 15° de latitude à l'Ouest à un peu moins de 14° à l'Est. C'est la partie du pays la plus arrosée avec plus de 600 mm d'eau par an. L'humidité est accrue dans la pointe Sud-Ouest qui reçoit jusqu'à 870 mm (Gaya). Région à vocation agricole par excellence, elle connaît, à côté d'une végétation de savane des cultures de mil, sorgho, maïs et arachides.

- La deuxième zone sahélienne au Nord de la précédente, reçoit de 200 à 500 mm d'eau par an. L'humidité diminue vers l'Est et surtout au fur à mesure que l'on monte vers le Nord.

Marquée par une végétation de steppe à épineux et d'acacias, elle demeure la région de prédilection par excellence de l'élevage. Elle fait progressivement place à la zone saharienne dont elle sépare par la limite Nord des cultures sous pluie. Bande mal définie qui suit sensiblement le 16ème parallèle avec un infléchissement en direction Est-Sud-Est.

- La troisième zone saharienne immense (presque les 3/5 du territoire national) recouvre tout le reste du pays. Végétation épineuse et tapis herbacés vivaces y deviennent de plus en plus rares à mesure que l'on avance vers le Nord et le Nord-Est. Aucune culture n'y est possible sauf quelques koris¹ au centre, où se pratique le jardinage et dans les oasis du Kavar et du Djado au Nord-Est. La température présente des extrêmes très marqués ; très chaudes le jour et très froides la nuit.

En définitive, le climat nigérien dans son ensemble est caractérisé par :

- une température moyenne très élevée ;
- des saisons bien tranchées :
 - + brève saison des pluies de Juin à Septembre
 - + longue saison sèche d'Octobre à Mai caractérisée par une baisse de température (saison sèche-froide) de Décembre à Février et une période très chaude en Avril et Mai (saison sèche chaude).

* Relief et Hydrologie : Le Niger présente ^{en} général des reliefs peu contrastés sauf au Nord du 17ème parallèle où le massif de l'Aïr atteint 2020 mètres au Nord en son point culminant, le mont Indoukat-n-Toghès sur les monts BAGZEN.

¹ Un Kori, ou lit d'une rivière à sec permet certaines cultures sur ses terres alluviales.

Dans l'ensemble les altitudes croissent imperceptiblement du Sud-Ouest au Nord-Est.

Ce pays ne possède qu'un cours d'eau permanent, le Niger, qui le traverse sur une longueur d'environ 500 Km dans sa partie Sud-Ouest. On trouve aussi quelques lacs permanents dont le principal, le Lac Tchad situé à la pointe Sud-Est et plusieurs rivières semi-permanentes, dont les affluents de la rive droite du Niger à l'Ouest, de la Komadougou Yobé au Sud-Est du pays.

L'industrialisation repose en partie sur la transformation des matières premières du sous-sol et surtout des produits de l'agriculture ou produits finis ou semi-finis. Elle demeure cependant encore au stade embryonnaire.

Ainsi le Niger apparaît comme un pays à population inégalement répartie. Le Nord désertique est presque inhabité car les conditions d'existence y sont très difficiles. La plus forte concentration des populations se rencontre dans la frange Sud du pays, surtout dans la vallée du fleuve.

D'ailleurs, toutes ces conditions climatiques difficiles font du Niger un pays tributaire de l'aide extérieure pour assurer les besoins de sa population d'où la nécessité impérieuse de mettre un accent prononcé sur le développement d'une agriculture et d'un élevage importants.

La population actuelle du Niger est estimée à 7.828.000 habitants d'après la Direction de la Statistique au Ministère de l'Economie et des Finances. Cette population caractérisée par son extrême jeunesse ; plus de la moitié a moins de 20 ans. Ceci est la conséquence directe d'une forte natalité en dépit d'une mortalité toujours élevée malgré les efforts inlassables de la médecine. Elle se caractérise également par le pourcentage assez important qu'occupent les ruraux, estimés à 84 % de la population totale.

TABLEAU SYNOPTIQUE DU NIGER

SUPERFICIE	VEGETATION	CLIMAT	POPULATION	INDUSTRIALISATION	ECONOMIE	PROBLEMES
AGADEF 615.000	vallées, plaines le désert occupe la grande partie	zone saharienne précipitation n'excède pas 100 mm	223.552 (28 %)	Uranium, étain charbon exploitation industrielle, sel et natron exploitation artisanale	élevage des petits ruminants de camélins et bovins. Agriculture déficitaire chronique et 30 000 T par an	- pluviométrie faible - dépt. récent de l'économie minière - absence de crédit rural - insuffisance connaissance
DIFFA 140.000	Succession des plaines et des plateaux	quatre zones agro-climatiques précipitations 200 à 400 mm/an	207.584 (2,6 %)	pas d'unités indus- trielles dans la région	élevage des bovins et camélins agriculture : culture pluviale 435 Km ² cul. irriguées 3000 Km	RESSOURCES NATURELLES - population âgée - taux de migration élevée - éloignement du département - faible tradition agricole
DOSSO 31.000	vaste plateau légèrement in- cliné du Nord- Est au Sud-Ouest	Soudano-sahélien pluviométrie 600 à 800 mm/an	1.125.744 (14,1 %)	Industrie embryonnaire (siderurgie, transformation de coques d'arachide, manioc et cente du natron)	70 % de la surface sont cultiva- bles les superficies irrigables sont de 30 000 ha	ensemble des bas-fonds - faible dynamisme des coopératives - faiblesse des systèmes de commercialisation
MARADI 38.000	vaste plateau recouvert de sable éolien in- cliné du Sud au Nord	pluviométrie ir- régulière 400 mm au Nord 600 mm au Sud	1.532.928 (19,2 %)	Quelques unités actuel- lement en difficultés SONITAN, BRANIGER, etc...	élevage 13 % du cheptel national bovin 20 % caprins cultures (mil, sorgho, coton, niébé)	- irrégularité des pluies - forte pression démographique - faible scolarisation - problème de commerce de la production
C.U.N. + TILLABERY 90.072	Dunes au Nord forêts au Sud avec zones inter- médiaires.	Sahelo Saharien au Nord, sahélio- Soudanien au Sud	1.908.176 (23,9 %)	plusieurs unités indus- trielles BRANIGER, SPON, SONITEXIL, NIGERAL, etc	élevage cheptel important. Agri- culture le potentiel irrigable est de 32 450 ha dont 5 825 ha actuellement	- dégradation des terroirs - absence des crédits agricoles et faible commercialisation
TAHOUA 106.677	Zones élevées et accidentées (pla- teau de l'Ader zones basses (maggia AZAWAK)	pluviométrie: 250mm à 800mm zone désertique à la z.tropicale sèche. pluv. 100 à 600 mm	1.437.120 (18 %)	exploitation du phos- phate et (cimenterie + chaux à Malbaza)	élevage 2/3 du département et les éleveurs 20% de la population agriculture déficit chronique de 20 à 50 000 T	- superficie cult. réduite - 80 % de la pop sur 30 % des terres persistance de méthode de culture anciennes
ZINDER 145.300	dunes au Nord et plaines au Sud du département	sahelo-saharien (200 mm/an sahélien 400 mm /an sahelo-soudanien 400 à 600 mm	1.556.880 (19,5 %)	les industries de trans- formation existaient. Actuellement seule la SOTRAHIL fonctionne	Elevage: important 88 200 Km2 activité pastorale. Agriculture grande production du niébé et de l'arachide	- perturbation du climat et en particulier la baisse de la pluviométrie - absence d'investissement à du risque - revenu faible faute de surplus commercialisable

1.1.2. L'AGRICULTURE

Elle constitue l'épine dorsale de l'économie nationale (voire le tableau de la répartition du P.I.B. *page 11 et 12*) Elle occupe également plus de 80 % des bras valides de la population active et se divise inégalement en cultures vivrières et en cultures industrielles les premières étant en majorité cultivées avec des méthodes traditionnelles.

Nous traiterons premièrement les cultures vivrières compte tenu de leur importance sociale certaine pour les exploitants, évoquant ensuite les cultures industrielles, les aménagements hydro-agricoles avant d'entamer l'élevage dans son ensemble et les ranchs existants.

1.1.2.1. Les cultures traditionnelles ou vivrières

Elles sont constituées en général du mil, sorgho, riz, maïs, blé, fonio, et tubercules. Elles sont pratiquées comme par le passé selon les méthodes anciennes, utilisent rarement les techniques modernes, leur exploitation dans leur ensemble est du type familial, ce sont les enfants ou les membres d'une seule famille qui exploitent une faible superficie dans le seul but de satisfaire leurs besoins alimentaires et quelques obligations tels que : l'impôt, la dot pour le mariage, etc...

Dans cette catégorie d'exploitation agricole, la mécanisation est quasi-absente exceptés quelques commerçants fortunés dans la vallée du fleuve et dans la partie Sud du pays. La production est en général auto-consommée, il arrive parfois quand la pluviométrie a été bonne, d'enregistrer quelques excédents alimentaires. A ce moment alors les exploitants sont confrontés au problème de l'écoulement de leurs produits nécessitant une organisation dynamique à l'échelon national. Ces produits sont rarement exportés, ils sont vendus sur le marché interne, car certaines régions du pays ne peuvent pas pratiquer les cultures vivrières compte tenu de la faiblesse de la pluviométrie enregistrée.

Tableau 17.03: Le Produit Intérieur Brut (P.I.B.) par branche d'activité économique.

Unité: milliard de F.CFA.

BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986 p	1987 p	1988 p	1989 p
BRANCHES D'ACTIVITES MARCHANDES															
1-Agriculture-Chasse-Sylvi.-Pêche	88,6	121,5	145,7	166,0	188,7	228,1	246,8	279,2	285,7	228,3	237,8	272,3	248,5	248,5	245,5
2-Industries Extractives	10,7	17,2	25,6	36,9	63,1	67,4	50,7	50,8	56,8	52,6	52,2	45,3	46,2	44,2	43,1
3-Industries Manufacturières	13,8	14,5	14,6	15,3	18,2	19,8	36,0	40,5	42,9	44,8	46,3	49,0	54,9	56,3	60,0
4-Electricité - Gaz - Eau	0,9	1,1	1,5	1,2	1,2	2,4	4,6	6,9	9,9	11,1	14,2	15,2	16,0	15,3	17,5
5-Batiments et T.P.	5,4	7,1	10,9	17,6	25,0	32,5	36,2	35,6	29,5	29,2	22,6	28,5	31,2	26,5	29,3
6-Comm. de Gros et de Détail-Rest.-Hôtels	17,6	25,0	29,5	40,4	51,2	62,4	92,7	99,1	105,0	109,8	101,9	91,7	98,1	92,8	88,6
7-Transports-Entrepôts-Communications	7,6	7,9	10,3	14,6	17,9	22,6	20,8	24,7	26,5	25,4	27,3	29,7	28,9	26,9	23,2
8-Bques-Assur.-Eff.Immo.-Sces.ou Eses	13,2	15,9	19,9	27,8	27,4	33,9	39,9	42,5	42,7	41,4	43,4	45,9	49,3	52,6	56,4
9-Sces fourn. à la collect.-Soc.et Persl.	1,8	1,6	2,1	8,3	9,7	11,3	5,6	6,3	6,2	7,0	5,0	8,6	9,2	9,6	10,0
Moins Production Imputée des Sces Boaires	-2,3	-3,0	-3,8	-3,0	-4,3	-5,3	-9,9	-9,6	-8,7	-6,7	-5,5	-3,8	-3,4	-3,6	-2,9
s / total	157,3	208,8	256,3	325,1	397,6	474,0	524,5	576,0	596,9	542,9	548,2	583,4	568,9	569,1	570,4
BRANCHES D'ACTIVITES NON MARCHANDES															
Sces rendus par les Administrations Publ.	15,6	13,3	19,6	22,0	24,2	32,7	47,8	54,3	62,7	66,2	69,9	66,5	68,9	65,6	70,2
Sces Domestiques rendus par les Ménages	0,9	0,9	1,1	1,5	2,1	2,6	2,1	2,2	2,3	3,0	3,2	3,5	4,0	4,5	4,6
s / total	16,5	14,2	20,7	23,5	26,3	35,3	49,9	56,5	65,1	69,2	73,1	80,4	72,9	70,1	74,8
Droits et Taxes sur Importation	6,9	9,6	11,7	15,6	19,1	27,1	27,1	30,6	25,3	26,3	25,5	24,7	21,0	19,4	19,3
ENSEMBLE	180,7	232,6	288,7	364,2	443,0	536,4	601,5	663,1	687,3	638,4	646,9	688,5	662,8	658,6	664,9

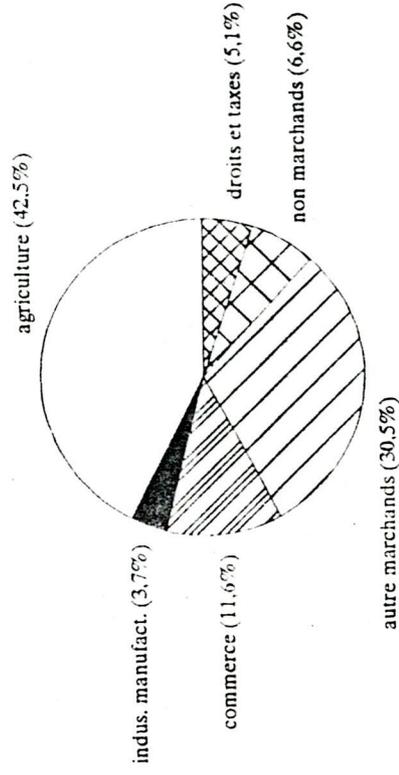
Source: Direction de la Statistique et de la Démographie (DSD).

EVOLUTION DU PIB 1990-1992

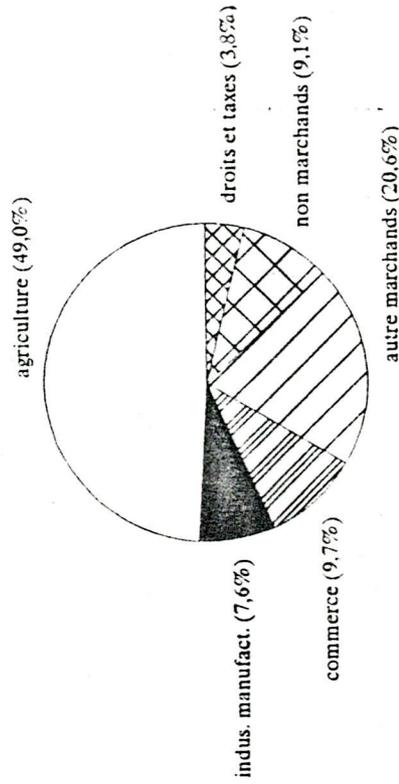
	1990	%VOL	91 px 92	%PRIX	1991	%VOL	92 px 91	%PRIX	1992
SECTEUR RURAL	259.60	13.2%	293.9	-15.8%	247.4	0.5%	248.6	0.0%	248.6
Agriculture	141.80	21.5%	172.3	-22.5%	133.5	-0.2%	130.7	0.0%	130.7
Forêt, pêche	27.30	4.0%	28.4	2.1%	29.0	3.4%	30.0	0.0%	30.0
Elevage	90.50	3.0%	93.2	-8.9%	84.9	3.5%	87.9	0.0%	87.9
SECTEUR INFORMEL	229.90	-4.1%	220.5	-0.8%	218.7	5.4%	230.5	0.0%	230.5
Artisanat	51.90	-4.5%	49.5	-7.2%	46.0	4.6%	48.1	0.0%	48.1
B.T.P., Carrieres	23.70	-2.2%	23.2	2.6%	23.8	0.8%	24.0	0.0%	24.0
Transport	11.80	-2.8%	11.5	0.4%	11.5	8.7%	12.5	0.0%	12.5
Autres services	62.00	-5.9%	58.4	2.3%	59.7	5.0%	62.7	0.0%	62.7
Commerce	80.50	-3.2%	77.9	-0.3%	77.7	7.1%	83.2	0.0%	83.2
SECTEUR MODERNE	90.50	-9.1%	82.3	-2.5%	80.2	7.9%	86.6	0.2%	86.7
Commerce	12.20	-17.2%	10.1	3.0%	10.4	10.6%	11.5	3.0%	11.8
Transport, Telecommunications	11.30	-12.4%	9.9	-1.0%	9.8	4.1%	10.2	3.0%	10.5
Electricité, Eau	16.50	-5.5%	15.6	1.3%	15.8	1.9%	16.1	3.0%	16.6
Uranium	31.80	-0.3%	31.7	-6.9%	29.5	0.7%	29.7	-5.3%	28.1
Industrie	7.70	-2.6%	7.5	-2.7%	7.3	15.1%	8.4	3.0%	8.7
B.T.P.	6.00	-51.7%	2.9	-3.4%	2.8	107.1%	5.8	3.0%	6.0
Autres services	3.50	-9.1%	3.2	4.7%	3.3	6.1%	3.5	3.0%	3.6
Institutions Financières	1.50	-6.7%	1.4	-7.1%	1.3	7.7%	1.4	3.0%	1.4
ADMINISTRATION PUBLIQUE	84.60	-0.6%	84.1	1.0%	84.9	0.0%	84.9	0.9%	85.7
-Interne	57.20	3.0%	58.9	0.0%	58.9	0.0%	58.9	0.0%	58.9
-Externe	27.40	-8.0%	25.2	3.2%	26.0	0.0%	26.0	3.0%	26.8
Droits et taxes sur imports	18.60	-18.4%	15.2	-1.8%	14.9	9.4%	16.3	2.0%	16.6
P.I.B.	683.20	1.9%	696.0	-0.7%	646.1	3.2%	666.9	0.2%	668.1

P.I.B. PAR BRANCHE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

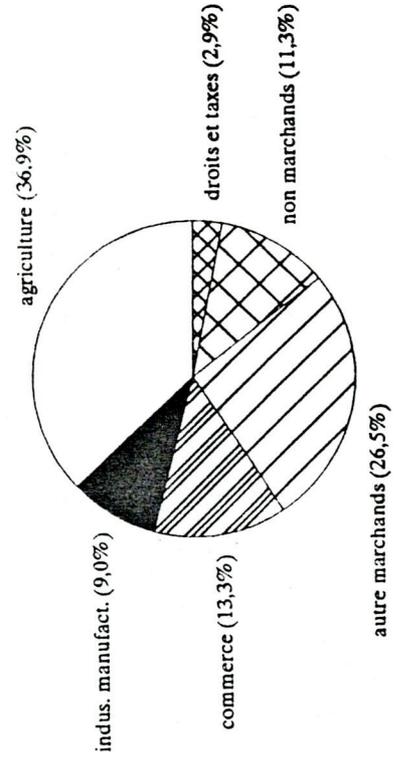
1980



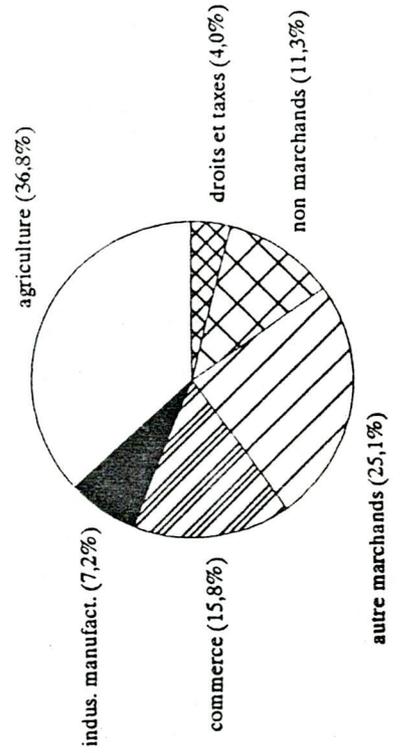
1975



1989



1985



1.1.2.2. Les cultures industrielles

Elles concernent surtout les arachides, coton, niébé et diffèrent beaucoup des précédentes aussi bien par leur méthode d'exploitation qui exigent l'utilisation de méthodes scientifiques, le choix de cultures, la sélection des semences, une analyse correcte des sols et un traitement de ces derniers avant et pendant les cultures. Ces cultures par ailleurs se caractérisent par une gestion technique et comptable qui permet aux exploitants de pouvoir se situer tant au sein de l'exploitation, que par rapport au marché. Elles sont pratiquées surtout dans la frange sud du pays et dans la vallée du fleuve.

Dans ce *document* nous avons choisi de parler uniquement à titre d'exemple de celles concernant l'arachide, le niébé et le coton.

1.1.2.2.1. L'arachide

Il s'agit d'une culture entièrement pluviale. Sa production totale a connu une régression accélérée d'année en année. La superficie emblavée également a diminué de 50 % (35.000 ha en 1970 et 140.000 ha en 1990).

Les rendements sont réduits de moitié de ce qu'ils étaient en 1970 (570 Kg/ha en 1970 et 256 Kg/ha en 1990). Cette diminution des productions est due à plusieurs facteurs :

- la faible pluviométrie ;
- les semences de mauvaises qualités ;
- la politique des prix pratiquée localement et favorisant l'importation des productions étrangères.

Pour ce qui est de la transformation, (extraction d'huile d'arachide), une bonne partie de celle-ci se faisait et se fait encore de façon artisanale, surtout pour l'huile destinée à la consommation domestique ou familiale et le petit commerce local (activités des femmes). Mais il existait par le passé trois huileries qui ont été fermées suite à la crise économique que

traverse cette culture. Quant à son circuit de commercialisation, cette dernière a été libéralisée par les pouvoirs publics, seule la SONARA auparavant ayant le monopole de production arachidière. Cette société est actuellement en liquidation et commercialise encore les invendus. C'est elle qui approvisionnait la SICO-NIGER (elle aussi arrêtée actuellement pour des raisons économiques).

Actuellement le commerce de l'arachide est entre les mains des commerçants privés. Il existe un commerce transfrontalier entre le Niger et le Nigéria de l'arachide dans les zones de Konni, Zinder et surtout Maradi. Ce commerce essentiellement informel correspond à une tradition très ancienne. Il échappe le plus souvent aux contrôles douaniers et ne semble guère être incommodé par les restrictions ou interdictions légales de part et d'autre de la frontière.

En résumé la production nationale de l'huile est concurrencée par les huiles végétales importées, il en ressort de l'enquête menée sur les modèles des consommations que l'huile n'est fortement consommée qu'en milieu urbain (7,2 Kg/habt). La consommation moyenne nationale d'huile est de l'ordre de 2,6 Kg/habt environ.

Actuellement la tenue des statistiques s'avère plus difficile du fait de la libéralisation de la commercialisation.

1.1.2.2.2. Le coton

Cette culture également pluviale est cultivée surtout dans les régions argileuses où la pluviométrie est bonne. La production nationale s'élève en moyenne à 6.000 tonnes par an. Environ 1.800 ha sont en irrigation avec un rendement moyen de 1,6 T/ha, et 7.500 ha en culture pluviale ou de décrue avec un rendement de 350 Kg/ha. Les rendements du coton pluvial sont inférieurs à ceux obtenus dans les pays voisins, ceci est dû aux facteurs climatiques très défavorables pour cette culture. Il existe cependant un programme de développement de la culture

cotonnière qui vise à étendre cette culture sur ^{de} plus 1.500 ha en irrigué, l'objectif principal visé étant d'atteindre la production de 14.000 tonnes de coton - graines avant 1993.

L'exploitation de cette culture est assurée au niveau national par une compagnie française la C.F.D.T. qui avait 3 usines de traitement du coton :

- Madaoua,
- Maradi,
- Gaya.

Celles de Gaya et Maradi ont été fermées suite à la crise économique, seule l'usine de Madaoua est encore en activité. Les quantités traitées ont subi une diminution notable ces dernières années de plus 10.000 T en 1986, contre environ 9.000 T en 1988, 6.000 T en 1989, 5.000 T en 1990 et 5.500 T en 1991. L'usine paie le coton de 1er choix à environ 80 F/CFA/Kg. Les meilleurs produits de l'usine sont vendus à une société locale de textile, la SONITEXTIL, tandis que le reste est destiné à l'exportation sur les marchés asiatiques.

La SONITEXTIL localisée à Niamey, produit essentiellement un tissu Fancy qu'elle exporte vers le Nigéria et les autres pays voisins. Mais ce marché connaît à l'heure actuelle une grande crise provoquée par l'arrivée sur le marché international de nouveaux produits de coton-fibres (cas de la Chine Populaire), qui du reste a entraîné une baisse notable de recettes d'exportation du coton. Il y a aussi un autre handicap qui freine le développement de cette culture : la médiocrité voire l'absence d'un circuit commercial.

1.1.2.2.3. Le Niébé : culture à la fois vivrière et d'exportation, ce qui lui donne une importance certaine dans la politique nationale de la recherche de l'auto-suffisance alimentaire, elle est très souvent associée à d'autres cultures, tel que le mil. Elle peut être cultivée aussi bien sur les terres argileuses que sablonneuses.

Le Niger produit environ 340.000 tonnes de légumineuses dont 95 % de niébé et 5 % de voandzou. L'évolution de cette production est donnée ci-dessous comme suit :

ANNEE	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Niébé	194	118	297	209	343	320	315	325

Source : Ministère de l'Agriculture

Les rendements du niébé varient entre 300 Kg/ha en culture associée et 1.000 Kg/ha en culture pure. Les agriculteurs ont préféré cette espèce pour les raisons suivantes :

- il s'agit de la seule culture légumineuse effectivement commercialisée ;
- la possibilité d'utiliser des fanes pour l'alimentation de base des animaux ;
- la nécessité d'utiliser une légumineuse dans la rotation d'assolement et donc de remplacer l'arachide.

Il n'existe pratiquement aucune transformation industrielle pour le niébé. S'agissant de sa commercialisation, seuls 15 % environ de la production est auto-consommée, le reste commercialisé puis exporté au Nigéria.

Cette commercialisation n'est pas organisée à l'échelon national mais assurée par de nombreux circuits privés. Il faut noter que le seul domaine où le solde de la balance commerciale est positif est la production du niébé.

De grosses quantités sont exportées vers le Nigéria, mais plus de 70 % des ventes ne passent pas par les bureaux des douanes. En ce qui concerne le prix et le marché, on peut dire que le prix de niébé à la collecte auprès des exploitants variait entre 71 F et 92 F CFA selon les régions.

Le prix en détail varie entre 94 F/CFA/Kg à Maradi et 200 F/CFA/Kg à Agadèz. L'exportation est fortement encouragée par les prix pratiqués au Nigéria et à la frontière (respectivement 110 et 84 F CFA).

Il est utile de parler à mon sens des aménagements hydro-agricoles qui sont devenus par la force des choses une voie obligée pour les exploitants dans le cadre de la recherche de l'auto-suffisance alimentaire.

**1.1.3. LES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICILES ET LEUR PLACE
DANS LA RECHERCHE DE L'AUTO-SUFFISANCE ALIMEN-
TAIRE**

Pour assurer l'auto-suffisance alimentaire au Niger le développement des cultures irriguées est nécessaire. En effet, avec ces aménagements, le facteur limitant qui est essentiellement l'eau peut être maîtrisé.

Le Niger accorde une grande priorité à ces aménagements, 165.000 ha dont :

- 40.000 ha de sols lourds de cuvette (fleuve Niger et Komadougou) de très bonne qualité ;
- 125.000 ha de sols mi-lourds, moins bons que les précédents.

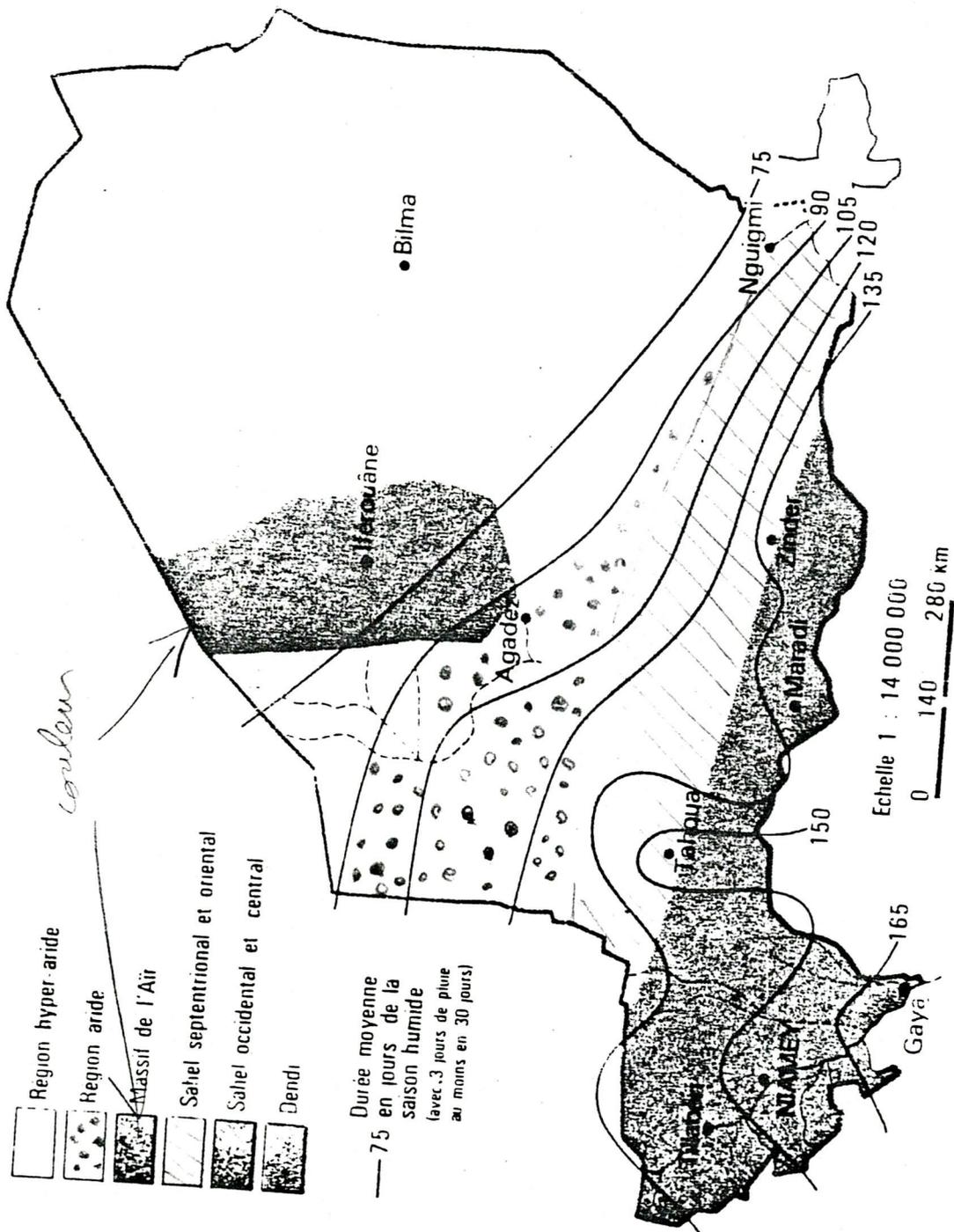
On les trouve sur les terrasses des rivières, sur la Komadougou sur le Lac Tchad, dans la Maggia (Tahoua), dans le Goulbi (Maradi) et la plaine de l'Irahzer (Agadèz).

Le potentiel en eau est suffisant pour l'irrigation de ces superficies sauf peut être dans la Komadougou où le débit faible permet seulement l'irrigation de 5.000 ha sur les 20.000 disponibles.

Les objectifs assignés aux aménagements hydro-agricoles sont les suivants :

- couvrir les consommations prévues en céréales irriguées (notamment riz et blé) ;
- compenser les déficits des productions céréalières.

ZONES CLIMATIQUES DU NIGER



En effet, le développement des cultures irriguées est susceptible de donner au Niger la base de production agricole pratiquement non vulnérable à la sécheresse qui viendrait compléter la production des cultures sèches et assurer l'équilibre vivrier notamment en période de sécheresse prolongée:

- les aménagements hydro-agricoles permettent aussi de couvrir les consommations en sucre par le développement de la culture de la canne à sucre ;

- ils permettent également d'assurer aux animaux un complément de production céréalière.

Cependant, si dans les années futures, les cultures irriguées doivent prendre de plus en plus de l'importance, il leur serait, très difficile de se substituer aux cultures sèches.

En effet, les 165.000 ha exploitées de manière convenable peuvent fournir au total 500.000 T, ce qui ne correspond même pas au tiers de la demande en céréales aux années comme l'indique le tableau ci-dessous :

.ANNEE.	POPULATION.	ACCROISSEMENT.	BESOINS	BESOINS.
.	.	POPULATION	ALIMENTAIRES.	NOUVEAU.
. 1979.	5 399 000	173 000	1 295 800	41 600.
. 1980.	5 578 000	179 000	1 338 700	42 900.
. 1981.	5 763 000	185 000	1 383 100	44 400.
. 1982.	5 954 000	191 000	1 429 000	45 900.
. 1983.	6 151 000	197 000	1 476 000	47 200.
. 1984.	6 355 000	204 000	1 525 200	49 000.
. 1985.	6 565 000	210 000	1 575 600	50 400.
. 1986.	6 783 000	218 000	1 627 900	52 300.
. 1987.	7 008 000	225 000	1 681 900	54 000.
. 1988.	7 240 000	232 000	1 737 600	55 700.
. 1989.	7 480 000	240 000	1 795 200	57 600.
. 1990.	7 728 000	248 000	1 854 700	59 500.
. 1991.	7 984 000	256 000	1 918 200	63 500.

Source : Ministère du Plan

La stratégie dans ce domaine se résume en deux grandes lignes. Il faut exploiter au mieux les périmètres existants et tirer de l'expérience acquise sur ces périmètres le maximum d'enseignements pour préparer les opérations futures.

Après avoir décrit les aspects que présentent l'agriculture, il ressort de l'analyse du diagnostic que l'on doit tirer de la situation présente, les principales caractéristiques suivantes :

- les performances du secteur rural demeurent globalement insuffisantes et connaissent même une certaine régression inquiétante dans certains domaines aggravée par un resserrement du crédit agricole. Les causes de cette récession résident d'une part dans l'aggravation des facteurs primordiaux (sécheresse, désertification qui gagne de plus en plus de terrain, importance d'un poids démographique croissant de l'ordre de 3,4 %/an). D'autre part de la défaillance des actions para-agricoles, c'est-à-dire :

- + le manque de suivi des stratégies et politiques mises en oeuvre jusqu'ici ;
- + l'approche souvent inadéquate de projet de développement rural ;
- + la défaillance importante dans leur exécution ;
- + l'impact limité des moyens financiers engagés ;
- + le processus de dégradation de l'espace productif agro-sylvo-pastoral qui s'est encore intensifié ces dernières années sous l'effet conjugué des facteurs climatiques et surtout humains ;
- + les revenus des ruraux sont demeurés faibles et aléatoires de 1960 à nos jours, et ne permettant pas à chacun un développement de son activité.

Deux causes fondamentales sont à l'origine de cette situation :

- prix au producteur non rémunérateur ;
- caractéristiques aléatoires de la pluviométrie, élément essentiel de la production.

Les possibilités de dégager une épargne rurale demeurent par conséquent limitées.

D'une manière générale, les structures d'appui et d'auto-encadrement se sont avérées incapables d'impulser une véritable

dynamique de développement rural. Les problèmes de fonds qui handicapent le fonctionnement du système coopératif et du crédit agricole n'ont pas encore trouvé de solution satisfaisante.

Au regard des contraintes ci-dessus inventoriées, les potentialités sur lesquelles peut s'appuyer le développement du secteur rural apparaissent limitées :

- au niveau des potentialités naturelles de disponibilités : encore importantes en terres irrigables, en pâturage et en eaux de surface, la valorisation de celle-ci en suppose néanmoins une meilleure connaissance (valeur agronomique des sols, débit et dynamique des nappes souterraines).

Toujours dans cette catégorie des ressources naturelles, il nous faut citer l'existence d'importants gisements miniers à usage agricole (phosphate de Tahoua et du W) et des ressources énergétiques renouvelables (énergie solaire). Mais la valorisation de toutes ces ressources se heurte encore techniquement à des difficultés importantes :

- au niveau des ressources humaines : peuvent être considérées comme potentialités à valoriser :

- . une main-d'oeuvre rurale relativement importante ;
- . une bonne réceptivité des populations rurales par rapport à l'introduction des nouvelles techniques ;
- . l'existence d'un encadrement qui a su accumuler une expérience notable en matière d'actions de développement agricole.

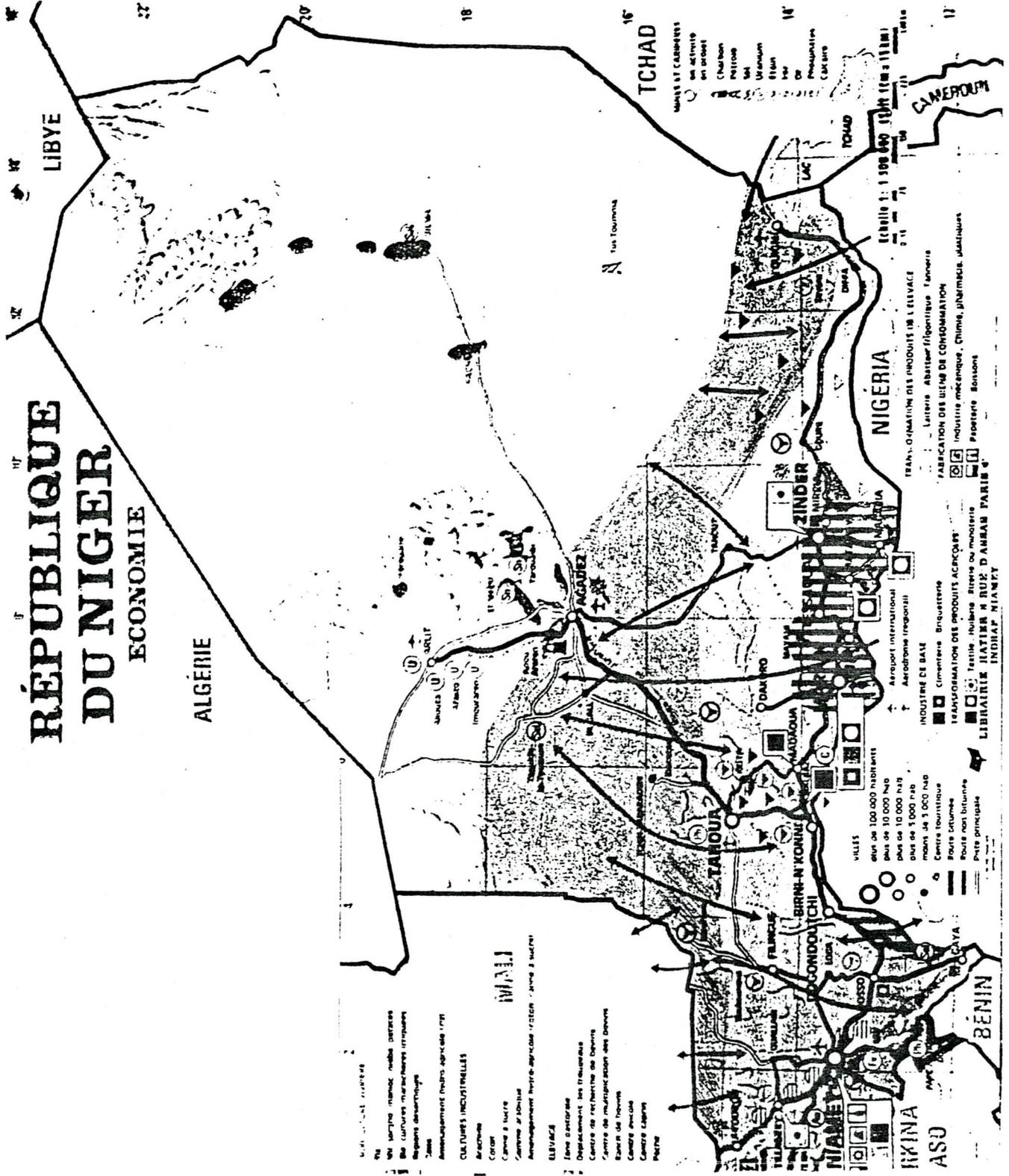
- au niveau des structures organisationnelles et institutionnelles :

- . l'existence d'un réseau de structures coopératives qui couvre à l'heure actuelle la quasi-totalité du territoire national ;
- . la volonté manifeste des responsables politiques d'accorder une place prédominante au développement agricole et de responsabiliser davantage les populations en la matière en vue d'atteindre les objectifs d'auto-suffisance alimentaire et d'élevation de niveau de vie.

RÉPUBLIQUE DU NIGER

ECONOMIE

ALGERIE



- VILLES
- plus de 100 000 habitants
- plus de 10 000 hab
- plus de 5 000 hab
- moins de 5 000 hab
- Centre touristique
- Route bitumée
- Route non bitumée
- Poste principale

- INDUSTRIE DE BASE
- Cimenterie
- Briguesterie
- TRANSPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES
- Textile
- Industrie mécanique, Chimie, pharmacie, plastiques
- Papeterie
- Editions
- Librairie
- MATIÈRE N BUE D'ARRAB PARIS
- INDIAP NIAMET

- FABRICATION DES PRODUITS DE L'ÉLEVAGE
- Laiterie
- Abattoir frigorifique
- Tannerie
- FABRICATION DES USINES DE CONSOMMATION
- Industrie mécanique, Chimie, pharmacie, plastiques
- Papeterie
- Editions
- Librairie
- MATIÈRE N BUE D'ARRAB PARIS
- INDIAP NIAMET

- MARCHÉS ET CARREFOUS
- EN ACTIVITÉ
- EN ABANDON
- Chemin
- Pétrole
- Sel
- Uranium
- Plomb
- Or
- Prospection
- Carrière

- MARCHÉS ET CARREFOUS
- EN ACTIVITÉ
- EN ABANDON
- Chemin
- Pétrole
- Sel
- Uranium
- Plomb
- Or
- Prospection
- Carrière

Tous ces aspects qui précèdent, montrent combien l'agriculture constitue une activité capitale pour nos populations, dont l'importance et l'utilité n'échappent à personne. Néanmoins, pour des raisons climatiques et administratives, dans certaines régions du pays, la seule activité possible est l'élevage. Il est pratiqué sur une bande bien délimitée située au-delà de l'isohyète 300 mm où toute culture est pratiquement impossible à cause de la faiblesse de la pluviométrie. Cette zone sert également de limite entre les zones de cultures et les zones de l'élevage.

1.1.4. L'ELEVAGE

Comme nous l'avons fait pour l'agriculture, on essaiera de traiter cette partie relative à l'élevage en soulignant les deux aspects caractéristiques de cette activité, à savoir l'élevage traditionnel et extensif et l'élevage industriel intensif.

1.1.4.1. L'élevage traditionnel

S'agissant de l'élevage extensif, ce dernier comme l'agriculture traditionnelle n'a pas connu d'évolution au point de vue de l'exploitation technique, exceptés quelques rares actions entreprises par l'Etat. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un grand programme de reconstitution du cheptel après les grandes sécheresses (1973 et 1984) qui ont décimé la plus grande partie du troupeau nigérien. Mais aussi elles permettent l'amélioration de la race bovine.

Cet élevage est conditionné par le climat et la nature des sols car les animaux sont laissés au gré des pâturages. EN plus, il n'y a pas de suivi prophylactique, rares sont les éleveurs qui amènent leurs animaux malades au service de la santé animale. De même la plupart de temps les animaux ne sont pas vaccinés, leur dénombrement même échappe parfois à leurs propriétaires par manque de recensement.

Il n'existe pas de souci de gestion du troupeau particulièrement au niveau de son développement, en fonction de

sa qualité, des possibilités et besoins du marché environnant. Naturellement la gestion comptable est inexistante.

1.1.4.2. L'élevage industriel

Ce type d'élevage est exploité dans les ranchs créés par l'Etat, certains datent des années 1932 par contre les plus importants ont été créés dans les années 1970 et 1980. C'est ainsi que chacune de nos régions (6) a été dotée d'un ranch réunissant toutes les conditions requises pour en faire une exploitation rentable à savoir :

- un périmètre délimité,
- un troupeau recensé,
- des bêtes sélectionnées,
- un encadrement sanitaire sérieux et permanent ;
- vaccination périodique,
- une gestion comptable rigoureuse,
- un appoint alimentaire importé,
- une alimentation en eau satisfaisante,
- une surveillance permanente (bergers),
- une gestion des produits laitiers (lait, beurre).

Après avoir décrit les deux types d'élevage, il est important de dresser un tableau des espèces animales qui composent l'essentiel de ce dernier (unité : millier de têtes).

.....	PERIODES						
	1986.	1987.	1988.	1989.	1990.	1991.	
ESPECES							
Bovins	1.429.	1.495.	1.563.	1.635.	2.403.	2.514.	
Ovins	2.549.	2.676.	2.900.	3.045.	3.015.	3.166.	
Caprins	4.114.	4.315.	4.526.	4.746.	7.670.	8.046.	
Camelins	500.	346.	352.	359.	436.	445.	
Equins	74.	76.	78.	80.	27.	28.	
Asins	367.	382.	397.	413.	498.	518.	

Source : Ministère des Ressources Animales du Niger

Dans le cadre de la politique prônée par le Gouvernement Nigérien pour atteindre l'auto-suffisance alimentaire, des efforts notoires ont été entrepris en direction des éleveurs. Mais, hélas les résultats escomptés n'ont pas été atteints, ceci à cause des facteurs déjà cités plus haut qui sont connus à l'élevage et à l'agriculture.

Le Niger exporte beaucoup d'animaux sur pied en direction du Nigéria (vaches, moutons) de l'Algérie et de la Libye. Il exporte également de la viande en direction de la Côte-d'Ivoire par l'intermédiaire de la SONERAN qui est une Société de droit nigérien spécialisée dans l'exportation des productions animales.

La commercialisation d'animaux au Niger est libre, il suffit d'avoir une licence délivrée par les services du Ministère du Commerce pour l'exercer.

CONCLUSION PARTIELLE

De part sa situation géographique, la grande diversité qui caractérise aussi bien son relief, ses climats, son manque de débouché sur la mer, le Niger se présente comme un pays ayant peu d'atouts.

Toutefois, l'on observe qu'après quelques années d'auto-suffisance alimentaire dû à une bonne pluviométrie bien répartie dans le temps et dans l'espace, le Niger est plongé dans une série d'année de sécheresses terribles qui ont décimé le gros cheptel et n'ont pas permis de dégager des excédents véritables.

Parallèlement, les produits agricoles d'exportation ont vu leur colonne très sensiblement baisser. Le tonnage escompté étant loin d'être atteint, l'ensemble de ces éléments conduit à une désaffection de la condition rurale de la part des jeunes et l'absence de renouvellement de la population agricole donc un vieillissement de celle-ci.

Pour lutter contre tous ces maux, la politique prônée par les pouvoirs publics va consister à la recherche de l'amélioration du niveau de vie de l'exploitant en satisfaisant progressivement les besoins propres à toute personne humaine et également à ceux liés à son activité agricole.

Nous examinons dans le second chapitre les modalités pratiques de l'application de cette politique sur le terrain tout en mettant un accent particulier sur la satisfaction possible des besoins de sécurité de l'exploitant.

1.2. LES BESOINS DU MONDE RURAL

Quelle que soit la nature de l'exploitation retenue par le paysan, traditionnelle ou industrielle, les besoins recensés à ce niveau sont sensiblement identiques et de deux sortes :

- les besoins liés aux personnes
- les besoins liés aux activités professionnelles.

1.2.1. Les besoins liés aux personnes

Ils sont d'une très grande diversité et vont des besoins primaires (se nourrir, se loger etc...) aux besoins d'accomplissement de soi (se soigner, s'éduquer) sans oublier les rapports que l'on peut avoir avec ses voisins.

Nous mettons ici, en ce qui concerne les exploitants agricoles, un accent particulier sur les aspects essentiels suivants :

- Besoin alimentaire ;
- Besoin d'habitat ;
- Besoin de se soigner ;
- Besoin d'éducation ;
- Les relations avec les voisins.

1.2.1.1. Besoin alimentaire

C'est le besoin le plus fondamental pour tout être humain, c'est lui qui conditionne toutes les autres activités de l'homme, sans lequel l'homme ne peut rien entreprendre. C'est pourquoi, il est vital pour tout exploitant de s'entourer d'un maximum de précautions pour assurer sa subsistance et celles des siens mais aussi juguler les effets néfastes d'une mauvaise récolte en ayant recours aux systèmes traditionnels.

Il s'agit notamment de :

- l'entraide familiale qui permet de soutenir un membre du groupe confronté à un problème quelconque ;

- les greniers villageois de réserve dont le stock est constitué par des contributions en nature faites par tout exploitant à la fin de chaque récolte. Ces différentes réserves sont gérées par un comité de gestion désigné par l'assemblée des exploitants au niveau de chaque village. Et c'est ce comité qui octroie le prêt en cas de besoin exprimé par un exploitant.

Si sur le plan du principe cette pratique apparaît tout à fait positive, mais elle ne fonctionne malheureusement pas d'une manière efficace dans tous les villages loin s'en faut.

Soucieux de cette délicate question, l'Etat a créé un Office chargé de constituer des stocks de réserve sur toute l'étendue du territoire national (OPVN). Un stock de sécurité de 80.000 tonnes de céréales a été retenu pour l'ensemble du pays. Les prix sont les mêmes partout. Ce stock est alimenté par des achats effectués auprès des exploitants au moment des récoltes. Il correspond également à la consommation de famille en trois mois (période de soudure).

Il n'en demeure pas moins que si ces différents systèmes peuvent jouer efficacement en faveur de quelques uns, une catastrophe touchant au grand nombre d'exploitation ne trouverait pas là sa solution.

A ce stade l'initiative personnelle ou de quelques uns demeure impuissante et la question reste posée.

1.2.1.2 Besoin de l'habitat

C'est un besoin évident: l'habitat lui-même, l'espace, le confort, mais également l'environnement, le choix du site à proximité d'un point d'eau suffisant. Si la préoccupation de trouver un logis hante tous les habitants des villes, ce n'est pas le même cas chez les ruraux où chaque famille arrive à se loger comme elle peut dans des conditions plus ou moins acceptables.

La solution d'habitat est proportionnelle, le plus souvent, aux moyens dont dispose chaque famille. Plus une famille est aisée, plus ses conditions de logement sont bonnes. Les exploitants qui n'ont pas de moyens ont recours à des expédients à l'aide de matériaux locaux. La difficulté qui se pose à tout le monde est celle de trouver de l'eau en quantité et en qualité suffisantes aussi bien pour la consommation que pour la construction et autres activités.

Obligatoirement un habitat rural est concentré autour d'un point d'eau et le regroupement de tout ce monde provoque un délaissement ainsi de vastes zones, ce qui du reste induit des difficultés d'exploitation de terres proches et un appauvrissement de ces dernières.

C'est pour cette raison que les pouvoirs publics conscients de cette nécessité impérieuse essaient par tous les moyens de doter les gros villages (7.000 habitants) d'une mini-adduction d'eau et de trouver d'autres points d'eau. L'on rencontre un peu partout dans le pays, des puits munis de pompes à motricité humaine ou mécanique ainsi que des puits de faible profondeur non équipés. Mais malheureusement tous ces efforts déployés sont loin de donner satisfaction aux besoins toujours plus grands de nos populations, surtout si l'on sait que le taux d'urbanisation du Niger est un des plus bas du monde.

A l'évidence la qualité de l'habitat voire même sa reconstitution en cas de sinistre ne peut être envisagée à l'échelon de l'exploitant faute de moyens de sa part.

1.2.1.3. Besoin de santé

Le besoin de santé, à l'instar de ceux qui précèdent est déterminant dans la vie de l'exploitant car la santé est au début, au centre et à la fin de tout processus de développement. La santé des populations est une préoccupation constante de l'Etat. Elle est assurée par les hôpitaux au niveau de gros centres urbains (capitale et chefs lieux de départements), par

les circonscriptions médicales (C.M.) aux chefs lieux d'arrondissement, et des dispensaires ruraux aux chefs lieux de Postes Administratifs (P.A.).

Le budget alloué à ce secteur ne suit pas l'évolution de la démographie ainsi que les besoins de la population, de plus en plus croissant en matière de santé. Ceci se manifeste par un manque notoire des produits, de personnel qualifié et de structures sanitaires. L'accès aux soins de qualité est conditionné par les moyens dont dispose le patient. Seuls les plus nantis ont accès aux formations sanitaires privées et souvent mieux équipées (cliniques et cabinets privés). Tandis que les moins nantis ont recours aux infrastructures étatiques déjà citées mais nécessitant tout de même un minimum de frais, voire sollicitent les services de tradi-praticiens.

Cette dernière pratique de médecine moins coûteuse prend de l'ampleur avec l'autorisation accordée pour son exercice à certains, ce qui était exclu il y a quelques années encore. Il faut y voir là une certaine impuissance des pouvoirs publics à satisfaire la demande par l'intermédiaire des structures existantes, faute de moyens. Il n'en demeure pas moins que cette médecine traditionnelle est pratiquement incontrôlable économiquement et statistiquement parlant, sans parler de son caractère aléatoire...

En fait chacun selon ses moyens utilise une médecine au jour le jour sans pouvoir faire réellement face au coût d'une éventuelle intervention chirurgicale ou une hospitalisation prolongée et coûteuse est pourtant salutaire.

1.2.1.4 Besoin d'éducation

C'est le besoin dont la satisfaction favorise le plein accomplissement de la personnalité de tout individu sur tous les plans. Nous savons également par expérience que la meilleure voie pour atteindre le développement passe par la scolarisation de la

jeunesse. Ainsi notre politique en matière d'éducation doit être celle des masses mais sans négliger la formation des élites intellectuelles dans tous les domaines. C'est le meilleur investissement qu'un exploitant puisse faire à l'endroit de sa descendance pour lui assurer un avenir moins pénible sinon radieux.

Très soucieux de cette situation, l'Etat a tenté de scolariser le maximum d'enfants en âge d'aller à l'école malgré des facteurs multiples défavorables freinant gravement cette action. Ces facteurs diffèrent d'une région à une autre. Dans certaines les mentalités réfractaires à la scolarisation constituent un blocage qui ne permet pas au plus grand nombre d'avoir accès à l'école. C'est pourquoi la scolarisation est plus importante au sud et dans les gros centres. Tous les gros villages sont cependant dotés d'une école primaire.

Toutes ces écoles sont placées sous la responsabilité d'un Inspecteur assisté de Conseillers Pédagogiques.

Pour ce qui est du secondaire, depuis 1976, chaque Arrondissement est doté d'un Collège d'Enseignement Général (C.E.G.) et chaque Département d'un Lycée d'Enseignement Général. Les prestations de tous ces établissements sont gratuites, néanmoins les fournitures sont payantes.

Du fait de cette carence, il existe une réelle difficulté pour chacun de voir tous ses enfants aller à l'école, du fait du nombre d'établissements insuffisants, insuffisance que l'on retrouve dans les collèges et les lycées secondaires.

Parallèlement à ce secteur d'enseignement public, il existe également un secteur privé qui nécessite cependant de la part des parents un financement important donc sélectif.

Le problème est donc double pour le rural: nombre d'écoles et disponibilité financière insuffisants.

1.2.1.5 Relations de voisinage

L'idée d'un habitat rural concentré à cause des problèmes d'eau conduit parfois à des problèmes de voisinage (mésentente, litige champêtre, divagation d'animaux, limite entre les concessions). Le plus souvent le litige ou les querelles mineures sont traitées par le chef du village, ce qui se résout par une indemnité à la portée du paysan. Mais en cas de dommages importants, voire en cas de décès, personne n'a les moyens d'indemniser correctement le lésé ou ses ayants droit.

1.2.2. Besoins liés aux activités professionnelles

Ce paragraphe peut être traité en deux points : l'un traitant des risques touchant les récoltes et l'élevage de l'exploitant c'est-à-dire la production, donc sa source de profit et l'autre point des risques touchant les autres besoins professionnels concourant à l'activité agricole.

1.2.2.1. Les risques touchant les récoltes et l'élevage

Ils rejoignent directement le paragraphe traitant des besoins alimentaires car dans la majorité des cas, il y a auto-consommation au niveau de l'exploitation, le produit de la vente de l'éventuel excédent servant également et en grande partie à la consommation familiale. Ces risques sont de deux sortes :

- les risques atmosphériques,
- les autres risques naturels.

1.2.2.1.1. Les risques atmosphériques

Ce sont les risques qui ne sont pas contrôlables et contre lesquels on peut difficilement prendre des mesures de prévention efficaces. Il s'agit notamment des :

- sécheresses,
- pluies diluviennes,

- inondations,
- vents de sable ou tempêtes,
- grêles,
- gels.

Il est important avant toute chose de préciser que les aléas atmosphériques précités sont connus, identifiés par le même mot sous toutes les latitudes, mais ne peuvent avoir aux yeux de l'assureur la même signification catastrophique selon le lieu où on l'applique.

Par exemple la sécheresse qui est chronique dans le nord du Niger ne peut être considérée comme un risque aux yeux de l'assureur. Elle le deviendra au sud dans les régions où la pluviométrie annuelle permet les cultures mais dans des proportions bien différentes de ce que l'on appellera sécheresse dans le sud-Ouest de la France ou en Normandie.

Il en est de même pour les pluies diluviennes, les tempêtes, etc...

En résumé une sécheresse ou une pluie diluvienne adopte ce nom à caractère atmosphérique lorsque la norme locale est largement dépassée ou non atteinte provoquant un grave dérèglement dans le cycle cultural ou d'élevage de la région.

Certes, il appartient à l'exploitant de mettre en oeuvre, dans la mesure de ses moyens, une certaine vigilance pour prévenir ce genre de catastrophe. Il créera de retenues d'eau en provision d'une sécheresse. Il évitera de cultiver dans les bas-fonds pour ne pas être inondé, dressera de haies vives pour protéger ses cultures du vent et du sable.

Bien sur, ces moyens de lutte contre les risques atmosphériques ci-dessus mentionnés sont coûteux, importants, divers, donc ne sont pas à la portée du paysan nigérien et ne se conçoivent qu'à l'échelon collectif, c'est-à-dire des coopératives des exploitants et/ou de l'Etat. D'autre part ce ne sont que des moyens relatifs, d'importance faible lorsque le problème atmosphérique s'aggrave et atteint une forte intensité. Le paysan va se retrouver démuni et impuissant devant une telle

situation catastrophique.

1.2.2.1.2. Les autres risques naturels

Ce sont des risques naturels différents de ceux qui précèdent à plusieurs niveaux.

Il s'agit surtout :

- des insectes,
- des prédateurs,
- des maladies.

Or il existe contre ces phénomènes des moyens préventifs et curatifs tout à fait à la portée technique de l'homme et ce depuis fort longtemps, ce qui en réduit pratiquement à néant le caractère aléatoire.

Il y a les méthodes qui n'obtiennent que des résultats assez faibles (pièges, éradication) mais également de moyens modernes ou scientifiques qui donnent des résultats tout à fait positifs mais dont l'inconvénient est d'être chers avec la nécessité d'un matériel approprié. On peut concevoir pour l'exploitant relativement évolué des prêts de campagne lui permettant d'investir dans les traitements, mais encore faut-il avoir un minimum de technicité pour maîtriser ces opérations.

Pour bon nombre de paysans cette pratique reste encore bien éloignée faute de moyens financiers et intellectuels.

1.2.2.2. Les risques touchant les autres biens professionnels de l'exploitant

Ce sont des risques propres à toute exploitation, il s'agit notamment des risques communément appelés risques directs :

- les bâtiments d'habitation et d'exploitation que l'on devra entretenir et construire, en cas de sinistre, il devra également les faire évoluer en fonction de son activité (greniers, hangars à matériel, étables, enclos etc...) ;
- l'ensemble du matériel agricole motorisé ou non ;
- les récoltes engrangées ou en silos ou en meules ;

- les approvisionnements et produits divers autres que les récoltes tels que bois de chauffage, semences, engrais, carburant, huiles de graissage, gaz, etc...

CONCLUSION PARTIELLE

Nous avons examiné rapidement les principaux besoins inhérents à l'exploitant, aux membres de sa famille et à son activité professionnelle. Ces besoins sont presque toujours opposés à des risques encourus qu'il s'est attaché depuis des siècles de juguler ou de contrecarrer, par des moyens divers (entraide familiale, digues, diguettes, sélection d'espèce culturale ou animale) ayant permis à l'exploitant de survivre, de nourrir les siens, sans pouvoir progresser d'une façon significative. La porte ouverte est celle d'un changement de structures (coopératives, groupements d'agriculteurs) de méthodes (assolement, traitement des sols, nouvelles cultures), et donc dans tous les cas, un investissement important en formation technique et matériel approprié.

Tout ceci ne peut se concevoir que dans un esprit d'organisation, de planification et de gestion financière. C'est ce qu'il va falloir trouver. Si l'on excepte les bailleurs de fonds, l'emprunt est le seul recours pour financer ce genre d'opérations ; or tout prêteur n'est consentant actuellement que s'il trouve chez l'emprunteur des garanties suffisantes pour lui permettre de rentrer plus tard dans ses fonds.

Chaque risque encouru, chaque aléa représente aux yeux du prêteur autant d'arguments pour refuser son aide.

Tout naturellement les emprunteurs ont recours vers une caution des pouvoirs publics, et devant les réticences de ceux-ci, vers une solution plus moderne, plus technique : l'assurance. C'est cette solution qui constituera le prochain chapitre de notre étude, c'est-à-dire la réponse des assureurs aux attentes du monde rural.

DEUXIEME PARTIE

REPOSE DES ASSUREURS AUX BESOINS DU MONDE RURAL

REPONSE DES ASSUREURS AU BESOIN DU MONDE RURAL

Nous avons pu dégager dans ces principales lignes, les besoins inhérents aux exploitants agricoles et leur environnement. Les besoins ou plutôt les problèmes qui leur sont liés génèrent des solutions plus ou moins satisfaisantes.

Néanmoins l'imperfection de ces solutions, voire même leur absence conduit nécessairement à rechercher l'appui technique et financier des organisations locales ou des pouvoirs publics, voire les crédits du secteur d'organisations bancaires. Et malheureusement la réponse des pouvoirs publics qui est de plus en plus négative faute de moyens et celle des banques en relation directe et systématique avec la richesse des demandeurs.

Or, le monde rural face à sa couverture contre les risques qui le guettent, n'a pas, ou trop peu, de disponibilités financières, la seule solution qui lui est offerte à ce niveau, c'est d'avoir recours à l'assureur qui offre un capital de garantie important pour une somme relativement modique à savoir la prime à payer. Certes l'assureur, lui aussi, est un financier et par conséquent pour accorder sa garantie aura à évaluer de ~~prime~~ ^{abord} les critères déterminants suivants :

- 1- Le caractère aléatoire du risque
- 2- La fréquence du risque
- 3- L'importance du risque

1. CARACTERE ALEATOIRE DU RISQUE

C'est la condition première d'assurabilité d'un événement. Si sa probabilité de survenance existe et donc un besoin chez le sinistré potentiel de s'en préserver, il ne faut cependant pas que cette échéance fatale soit certaine, voire même avec un rythme déjà connu.

Lorsque la notion aléatoire de risque disparaît, il suffit alors d'évaluer par avance la perte que l'on va fatalement et régulièrement subir et, après ce calcul décider :

- soit d'abandonner l'activité nous exposant à ce genre

- de fléau,
- soit mettre systématiquement de côté les sommes nécessaires à combler le préjudice calculé à l'avance... à condition d'en avoir les moyens.

Le problème confié à l'assureur subira la même analyse et aboutir aux mêmes conclusions : sachant quand et combien, il va perdre, le coût de la prime sera égal à cette perte augmenté^e des frais de gestion.

L'assureur se transforme en banquier, ce qui n'est pas son rôle.

En agricole, prenons l'exemple d'une demande de garantie contre les inondations : si les champs concernés se trouvent au bord du lit d'une rivière qui chaque année à l'époque des crues envahit les terres concernées, il ne peut y avoir qu'une réponse négative de l'assureur ou d'une façon absurde, l'évaluation d'une prime correspondant à la valeur de la récolte augmenté^e des frais de gestion.

A l'évidence inacceptable pour l'exploitant qui choisira raisonnablement d'implanter ses cultures sur ^{un} site meilleur.

On peut concevoir également, les produits d'assurances existants dans certains pays pour la couverture d'un risque particulièrement grave et important. C'est le cas par exemple des catastrophes naturelles (1) en France, illustrant assez bien la réaction conjointe de l'Etat et de l'assureur face à un événement dont l'ampleur catastrophique ne peut être supportée par un seul d'entre-eux.

Au cours des dernières décennies, l'industrie des assurances s'est vu confrontée à l'échelon international à un accroissement rapide de la fréquence des grandes catastrophes naturelles. C'est surtout dans les pays en voie de développement qu'on observe une vulnérabilité de plus en plus grande de l'économie nationale aux

(1) brochure catastrophes naturelles par la Munich ^{révisée en 1982} Re page 7

phénomènes naturels. Outre les problèmes résultant d'une telle évolution en matière de capacité et de réserves pour sinistres en suspens, l'étude prévisionnelle et l'organisation acquièrent une importante croissance en ce qui concerne le règlement de sinistres de ce type.

Sans préparation adéquate, les marchés d'assurance tant régionaux que nationaux peuvent en effet se trouver totalement débordés lorsqu'il s'agit, en un laps de temps entièrement court, du règlement de milliers de sinistres. En pareil cas, l'absence de préparation se traduit inévitablement par des conséquences fâcheuses; retards d'exécution, modalités de règlement non uniforme et, par voie de conséquence, accroissement sensible des frais ainsi que de perte de prestige et de crédit vis à vis de la clientèle. Nous reviendrons plus loin sur le mécanisme des catastrophes naturelles.

2. FREQUENCE DU RISQUE

C'est un critère capital dans la tarification de tout risque au même titre que le premier, pour ce faire l'assureur doit disposer de statistiques fiables étalées sur plusieurs années, et pouvoir ainsi déterminer un taux de fréquence le plus proche possible de la réalité.

Le recueil, l'archivage et l'organisation de statistiques météorologiques constituent un travail fastidieux et sérieux qui n'est pas facile au niveau du monde rural peu intéressé par ces données scientifiques, il est partout primordial pour l'assureur et notamment en agricole de connaître l'éventuel caractère cyclique des phénomènes météorologiques.

Il a besoin pour cela d'un recul de minimum une décennie et bien évidemment se heurte à d'énormes difficultés à trouver un historique statistique des différents aléas climatiques survenus par le passé.

Cet élément lui fait cruellement défaut, car s'il a pu évaluer le caractère aléatoire de tempêtes par exemple, il aura du mal à déterminer un taux de prime s'il ignore totalement le rythme de survenance de ces phénomènes.

Faute de base scientifique, il devra se fier aux souvenirs des anciens (souvent déformés) ou procéder par analogie s'il dispose de quelques statistiques sur des régions bénéficiaires d'une situation semblable et d'un climat équivalent.

3. IMPORTANCE DU RISQUE

Cette notion primordiale, a un caractère plus interne et administratif aux yeux de l'assureur. Il s'agit en effet de bien évaluer les capitaux à garantir et surtout le sinistre potentiel qui en découlerait.

En fonction de son volume, l'assureur devra s'organiser pour pouvoir supporter les coûts des indemnités et trouver Co-assureur et/ou Réassureur.

Il s'agit là d'une démarche classique mais qui peut être beaucoup moins évidente dans un domaine aussi innovant que la garantie de risques agricoles en Afrique. C'est pourquoi avant de se lancer dans une telle opération, l'assureur devra vérifier qu'il peut compter sur le mécanisme habituel de partage de risque, mécanisme qui risque de moins bien fonctionner lorsque les collègues ne sont pas habitués à traiter ce genre de problème.

Il est évident que ces 3 principaux critères ne peuvent être les seuls permettant l'élaboration d'un produit d'assurance adapté à une situation donnée.

Ils seront complétés par nombre d'autres critères, tous surgis de l'étude du risque à couvrir et permettant d'affiner les conditions d'acceptation du risque, de garanties puis de règlement de sinistre.

Ce mémoire se voulant une approche globale de l'assurabilité des risques agricoles au Niger, nous avons dû éviter de nous lancer dans le récapitulatif de ces critères de situation faute de place et de temps.

Citons néanmoins le cas d'un assureur intéressé par la demande d'un éleveur pour garantir son troupeau en mortalité. Après une visite du risque et avoir constaté le caractère aléatoire, l'assureur s'attachera à connaître le nombre de bêtes décédées en moyenne chaque année, donc la fréquence, et la valeur du troupeau.

Mais, il va examiner également des critères d'une importance capitale :

- suivi sanitaire et prophylactique par un vétérinaire;
- Race adaptée au climat (par exemple trypano-tolérante);
- Condition normale d'élevage (site, nourriture).

Bref autant d'éléments qui conduiront à une réponse favorable ou non de la part de l'assureur.

2.1. LES BESOINS ALIMENTAIRES

Les besoins alimentaires d'un exploitant agricole sont directement liés à la source de ses revenus: cultures et/ou élevage. L'assureur sera donc logiquement conduit à étudier les possibilités de garantie des cultures et des troupeaux.

2.1.1. ASSURANCE DE PROTECTION DES RECOLTES

Pour concevoir une couverture d'assurance de protection des récoltes, il faut, selon le schéma directionnel précédemment développé, dénombrer les risques encourus soit:

- maladies;
- attaques d'insectes;
- risques climatiques (grêle - tempête - gel - inondations - calamités agricoles ou catastrophes

naturelles);

- incendie.

Ensuite, il conviendra pour chacun d'entre eux d'évaluer et connaître l'aléatoire, la fréquence, l'importance.

1. Assurance des maladies :

Les maladies de récoltes sont variées et diverses, elles varient d'une région à une autre suivant le climat, l'importance et la pluviométrie, la nature des sols et la nature des cultures exploitées.

Néanmoins ces différentes maladies sont connues des agronomes et leur traitement bien précisé (fongicide sur les champignons par exemple...). Il convient évidemment à l'exploitant d'exercer une vigilance constante et d'alerter immédiatement les services de protection régionale qui soit interviendront, soit leur préciseront les applications à faire et les produits à employer.

Mais toutes ces pratiques nécessitent un minimum de formation de l'exploitant, un minimum de trésorerie pour se procurer les produits phytosanitaires et un minimum d'appareillage de traitement. Lorsque tous ces éléments ne sont pas réunis l'exploitant est impuissant devant les maladies détruisant ses cultures.

De point de vue de l'assureur, nous sommes cependant loin du caractère aléatoire, la destruction pouvant techniquement être évitée, et nous ne pouvons nous substituer au technicien ou au gestionnaire pour compenser sa carence. En conséquence la couverture en assurance de ce type de risque n'est pas envisageable sous peine de se transformer en contrat d'assistance auprès des exploitants les plus médiocres.

Bien entendu dans le cas du Niger, le manque de techniciens agricoles et l'absence de formation de la majorité des

exploitants, par ailleurs bien incapables d'avancer les fonds nécessaires à l'application de traitement donnent aux attaques de maladies un faux aspect aléatoire. Si l'assureur décidait d'intervenir dans ce cas il aurait fort à parier que les règlements nombreux et répétitifs revêtiraient la forme de véritables subventions incitant même la clientèle et les services spécialisés à économiser désormais le prix du traitement et de leur sueur.

2. Assurance des attaques d'insectes

Tout comme dans le cas des maladies, les principaux insectes nuisibles sont connus et les différents produits appropriés pour les combattre également. Il faut là encore une vigilance constante de l'exploitant agricole, comme dans le cas précédent, pour déceler l'attaque à ses débuts et pouvoir la juguler efficacement ou prévenir à temps les services de la protection des végétaux.

Malheureusement ceci n'est souvent pas possible partout à cause du manque de formation des exploitants aux techniques de dépistage puis d'utilisation d'appareils de traitement, et aussi à cause du coût relativement élevé des opérations.

Les difficultés et les conséquences de ces deux risques: maladie et attaque d'insecte sont identiques. L'attitude de l'assureur est également la même en considération du caractère aléatoire. On peut peut-être aborder différemment le cas des attaques des sauterelles qui revêtent parfois l'aspect d'un véritable fléau national et ne peut laisser indifférents les pouvoirs publics. Cela relève plutôt à ce stade du domaine des calamités agricoles ou catastrophes naturelles. Encore que la lutte contre les sauterelles bien organisée à l'échelle d'un pays ou d'une région peut permettre de juguler la croissance de ces acridiens.

3. Assurances des risques climatiques

Ils sont connus mais même si les météorologues les prévoient (tempête, gel, grêle, etc...), il n'existe pas de moyens adéquats pour contrecarrer ces phénomènes naturels. Par conséquent l'aléa existe et l'assureur peut intervenir au niveau des différents risques suivants :

- gel,
- grêle,
- tempête,
- inondations,
- calamités agricoles ou catastrophes naturelles,
- sécheresse.

* Gel : C'est un risque très rare au Niger, la température ne descend jamais au dessous de 0° hormis dans la partie désertique Nord du pays mais où les cultures et l'élevage organisé sont totalement absents. De ce fait, ce risque ne peut en aucune manière intéresser les assureurs, aucun besoin n'émanant des exploitants.

* Grêle : c'est un phénomène atmosphérique qui est caractérisé par des précipitations météorologiques constituées de grains de glace. Comme le précédent, ce risque est suffisamment rare au Niger que l'on ne ressent pas un besoin de le souscrire. Certes l'aléa existe réellement mais le risque présente si peu d'intérêts qu'il n'y a pas de demande au niveau des assurés.

* La tempête : violente perturbation atmosphérique, sur terre ou sur mer. C'est un risque fréquent au Niger surtout dans la partie Saharo-sahélienne où il n'y a point d'arbres. Les spécialistes en la matière peuvent le prévoir mais malheureusement, il n'y a pas de moyens efficaces de le maîtriser, ni d'en protéger les cultures. Etant donné que le caractère aléatoire de risque peut être retenu, il appartient à l'assureur d'examiner sa fréquence. Il se produit plusieurs fois

dans l'année, et est caractérisé par des vents de sables violents pouvant atteindre parfois 180 Km/heure. Cet état des choses ne peut qu'inciter l'assureur à une grande prudence et une recherche d'informations plus précises sur les fréquences dans chaque région et ainsi déterminer une carte de zones pouvant être garanties (ou non) à un tarif adapté.

Or, les statistiques météorologiques à ce sujet manquent de précision et d'ancienneté.

En effet pour tarifier un risque météorologique, il faut un recul nécessaire à l'évaluation saine de la fréquence, l'assureur n'a pas d'autres sources que de tabler, au travers des expériences récentes, sur l'hypothèse la plus pessimiste et, partant de là, sur-tarifier son risque. A l'évidence on se heurtera alors, à l'impossibilité financière de la clientèle pour souscrire... sauf chez ceux qui subissent régulièrement ce phénomène et nous glissons vers l'anti-sélection.

Par exemple, le lancement sur le marché d'un nouveau produit tempête sur-tarifié provoquera l'adhésion inquiétante des exploitants essuyant régulièrement le sinistre tempête (cultures fragiles, configuration de leur exploitation favorisant le passage de vents) et n'intéressera pas celui qui ne subit que plus rarement ce phénomène. Nous nous trouvons ainsi devant un phénomène d'anti-sélection caractérisé qui va très rapidement donner des résultats catastrophiques et condamner l'assureur à stopper net son expérience.

* Inondations : Débordement des eaux de pluies recouvrant des vastes étendues de terre. Au Niger les inondations sont différentes de la crue du fleuve car il s'agit le plus souvent d'un déferlement d'eau sur les cultures à la suite des orages. Là encore il y a deux solutions possibles: construction de diguettes pour dévier l'eau de pluie, cultures sur des terrains hors du passage des eaux. Il y a ceux qui oeuvrent pour s'en préserver et les autres qui n'ont pas pu ou voulu mettre le

maximum de chance de leur côté.

Dans le deuxième cas il n'y a vraiment pas de caractère aléatoire, les orages devant fatalement survenir et donc entraîner les dégâts évoqués. Mais même dans les premiers cas l'assureur ne pourra vraiment s'intéresser aux inondations, faute de moyens en expertises préalables de sélection, exploitation par exploitation, des sites véritablement assurables.

* Calamités agricoles et/ou catastrophes naturelles:

Au sens de la définition de la loi Française n°64-706 du 10 Juillet 1964, sont considérées comme calamités agricoles les dommages non assurables d'importance exceptionnelle dus à des variations anormales d'intensité d'agent naturel, lorsque les moyens techniques de lutte préventive ou curative employés habituellement dans l'agriculture n'ont pu être utilisés ou se sont révélés insuffisants ou inopérants. C'est cette loi qui a institué un fonds national de garantie des calamités agricoles chargé d'indemniser les dommages naturels causés aux exploitations agricoles par les calamités, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ce fonds est également chargé du développement de l'assurance contre les risques agricoles. Les ressources du fonds national de garantie de calamités agricoles affectées aux indemnisations des victimes sont constituées des contributions additionnelles aux primes et cotisations d'assurance dont le taux est variable selon la nature du risque ainsi qu'un abondement de l'état.

En fait il s'agit d'un ensemble d'indemnisation conjoint de l'Etat et de l'assureur, c'est une caisse commune. Le règlement des sinistres est nécessairement précédé des expertises au niveau régional, ensuite le dossier est adressé au bureau national pour paiement. C'est cette heureuse expérience Française qui a abouti à la sortie d'une nouvelle loi sur les catastrophes naturelles étendant ce type de formule à toute victime de catastrophes naturelles qu'elle soit agriculteur ou non pourvu qu'elle remplisse certains critères relatifs au fait générateur du

sinistre, à son importance, aux biens touchés etc...

* La sécheresse : Etat de ce qui est sec, la sécheresse est un phénomène atmosphérique qui nuit dangereusement à la végétation et à l'espèce animale dans les parties où cette calamité existe. Ce risque est tellement important et permanent au Niger qu'il est exclu d'envisager sa garantie, car il est chronique dans une grande partie du pays et gagne dangereusement le terrain, favorisant ainsi l'avancée du désert. Aussi compte tenu du fait que là il n'a pas de caractère aléatoire, aucun assureur ne se hasarderait à s'y intéresser.

Par ailleurs, il peut être assimilé dans certaines conditions à une calamité agricole ou catastrophe naturelle. Dans ce cas les pouvoirs publics doivent y faire face sous forme d'assistance aux victimes. Mais malgré cette situation, il est possible de choisir certaines parties du pays qui ne connaissent pas toujours la sécheresse et de voir dans quelle mesure, nous pouvons accorder une couverture moyennant une prime ou une cotisation de tous les exploitants agricoles. Là encore on se heurtera aux mêmes facteurs défavorables :

- manque de statistiques fiables, précises et anciennes,
- manque de disponibilités financières pour les exploitants en imaginant qu'une réglementation les aura assujettis au paiement d'une taxe alimentant une caisse d'indemnisation.

A l'évidence toutes ces contraintes ne sont pas de nature à favoriser un quelconque produit d'assurance garantissant le risque sécheresse.

4. Assurance incendie :

Il peut être provoqué accidentellement ou imprudemment notamment par l'homme. Ainsi il peut facilement détruire totalement la récolte d'une année sinon plus si les stocks ne sont pas bien protégés contre l'incendie. Au Niger, les cas

d'incendie sont fréquents surtout après les récoltes ou au moment du défrichage de champs par écobuage.

L'assureur peut avoir une réponse à un tel besoin par un contrat incendie de récolte, mais là aussi l'on se heurtera à une double difficulté :

- évaluation de la récolte après un sinistre;
- paiement de la prime ou cotisation.

2.1.2 ASSURANCE DE PROTECTION DU CHEPTEL

Cette assurance présente, comme celle que nous venons d'étudier dans la partie consacrée aux récoltes, des caractères voisins car chaque exploitation qu'elle soit de cultures ou d'élevage est naturellement liée aux aléas climatiques, aux maladies, aux attaques de déprédateurs, plus ou moins contrôlés par l'intervention de l'homme. Le troupeau constituant au même titre que les récoltes, la seule source de revenus pour la plupart des exploitants, ces derniers ont tout intérêt à prendre les dispositions utiles pour sa sauvegarde et sa sécurité contre les risques sans nombre qu'il encourt à chaque instant, de la maladie aux accidents en passant par la noyade, l'électrocution, etc...

Au niveau de ces risques, l'intervention de l'assureur est tout d'abord et impérativement conditionnée par un inventaire précis et un suivi prophylactique sérieux du troupeau, ce qui exclut en réalité un grand nombre d'éleveurs dits traditionnels, nomades, et ne disposant pas de surcroît de disponibilités financières leur permettant de s'offrir une assurance mortalité du bétail (de l'ordre de 5% de la valeur du troupeau). Ce dernier obstacle, lorsque les autres conditions sont réunies n'est pas le moindre, les éleveurs même bien organisés, préfèrent prendre le risque d'une mortalité et économiser la prime. Néanmoins subsiste la grande crainte de l'épidémie ou des mesures d'abattage de la part des Autorités Administratives, c'est-à-dire les mesures d'éradication (action de faire disparaître les

maladies endémiques). La prime est moindre mais demeure tout de même hors de portée du commun de nos exploitants.

S'agissant du règlement du sinistre l'assureur devra être au moment de la souscription d'un contrat mortalité, doté de moyens de visiter le troupeau, expertiser rapidement les bêtes mortes, en évaluer les coûts et procéder à un règlement tenant compte de franchises dont on a pris le soin d'assortir le contrat afin d'éviter de payer ce qu'il est convenu d'appeler la mort naturelle. Pour ce faire un ou plusieurs vétérinaires experts à la disposition de la société sont nécessaires.

1. Assurance contre les maladies :

La plupart des maladies qui frappent notre cheptel ont été jugulées grâce aux progrès de la médecine vétérinaire tant curative que préventive. Néanmoins jusqu'ici subsistent des foyers de maladies contagieuses dans certains pays africains. Cette situation est particulièrement dangereuse du fait que les éleveurs ne connaissent souvent pas les frontières, et vont là où ils trouvent des pâturages pour leurs troupeaux, d'où le haut risque de contagion qu'encourent tous les troupeaux par fréquentation d'autres rassemblements au niveau sanitaire moins satisfaisant, voire nul.

Les éleveurs arrivent parfois par leurs propres moyens à remédier à cette situation en achetant des vaccins, en sélectionnant des régions à habiter ainsi qu'en choisissant de points d'eau sans oublier un train de mesures de prévention et d'hygiène élémentaire. Il arrive cependant que l'intensité de ce risque dépasse de loin la capacité du simple éleveur à intervenir comme c'est le cas d'épidémies, pratiquement impossible à enrayer sinon par éradication (décision prise par les pouvoirs vétérinaires) et privant ainsi d'un seul coup, l'éleveur de son cheptel avec une indemnisation minimum ou parfois même nulle.

L'analyse de l'assureur peut se résumer en trois points:

- Le caractère aléatoire peut être pris en considération à condition que toutes les mesures normales prophylactiques aient été régulièrement prises. On voit déjà surgir, les difficultés du travail de l'expert vétérinaire (vérifier *un* sinistre, puis dénombrer et expertiser les animaux morts);

- La fréquence, elle est évidemment difficile à évaluer dans la mesure où on ne peut pas avoir une idée précise des épidémies qui ont décimé les troupeaux dans le passé. A cette nuance près que la fréquence doit être intégrée à l'évolution des techniques et des structures vétérinaires propres à lutter contre les épidémies. Ne pas perdre de vue également le nombre de bêtes décédant régulièrement chaque année, considéré comme normal et dit mortalité naturelle.

- L'intensité : par définition une épidémie touche une partie ou la totalité du troupeau, à fortiori, s'il s'agit d'une éradication décidée par les Autorités Administratives ou bien d'un abattage d'animaux, toujours dans le cadre de la lutte contre les épidémies. On assiste alors à la destruction systématique d'une partie du troupeau voire sa totalité.

En conclusion pour l'assureur, ce type de risque peut être garanti par un contrat de mortalité du bétail qui comprendrait une forte franchise en nombre de bêtes et une intervention au niveau de l'indemnité en complément de (l'éventuelle) indemnisation des pouvoirs publics.

A l'évidence toute souscription d'un contrat de mortalité ne peut se faire qu'auprès d'éleveurs pouvant fournir à tout moment l'effectif réel de leur troupeau, et maintenir ce dernier sous surveillance vétérinaire. Ca peut être par exemple le cas de certains ranchs de l'Etat. Ces ranchs présentent un minimum des normes techniques et de bonne gestion comptable :

- dénombrement du troupeau,
- suivi sanitaire,

- tenue d'une comptabilité,
- politique commerciale ouverte sur l'extérieur procurant une certaine disponibilité financière.

2. Assurance accidents

C'est un risque fréquent en haute altitude comme en plaines ou bien lorsque les animaux de deux ou plusieurs troupeaux se rencontrent. C'est à l'occasion de ces rencontres que des luttes rudes s'engagent entre les bêtes, les dommages qui peuvent en résulter nombreux, souvent limités aux coups des cornes ou de sabots. On peut néanmoins s'interroger sur le caractère aléatoire du risque, puisqu'il est aisé pour un éleveur de conduire son troupeau afin d'éviter la rencontre intempestive avec un autre rassemblement de bêtes. Mais l'accidentel contre lequel on ne peut rien ou difficilement garde un caractère aléatoire. L'accident pour un animal peut être la morsure d'un serpent, la chute dans un trou, la noyade, etc...

L'assureur peut inclure cette garantie dans un contrat mortalité comportant déjà le risque mort par maladie. Il peut également garantir uniquement le risque accidentel dans un contrat spécifique dont la tarification sera évidemment moins chère.

3. Assurances risque climatique

Rejoignent par leurs caractéristiques, le risque d'accident précédemment évoqué. Ce peut être en effet, un orage qui faisant entrer en crue un cours d'eau provoquera la noyade des bêtes. Ou encore la chute de la foudre que nul ne peut enrayer. Ces événements peuvent être inclus également dans le chapitre des risques accidentels du paragraphe 2 avec toujours le même souci de contrôler l'absence de faute ou de négligence de la part de l'assuré.

En concluant on peut dire qu'à condition de s'adresser à un

éleveur tenant une sorte de "livre d'étable" ou un dénombrement sérieux constant de son troupeau et un suivi sanitaire régulier de ce dernier, l'assureur peut envisager une garantie mortalité. Elle sera modulée selon les besoins du client et de ses moyens financiers ; il s'agit notamment de :

- contrat maladie accident complet ;
- contrat mortalité uniquement accident ;
- contrat mortalité uniquement suite à des mesures d'éradication ou d'abattages décidées par les services vétérinaires.

2.2 SANTE

La vie en milieu rural expose les exploitants et leur famille à plus de maladies et d'accidents que les urbains. Ce phénomène semble se compenser par une meilleure résistance des individus et une pratique généralisée de la médecine traditionnelle.

En effet, l'absence ou la rareté des centres de soins et de médecine ne permettent pas aux ruraux d'user de la médecine moderne à volonté. Dans ces conditions, on comprend que l'assureur ait tendance à moins s'intéresser à cette clientèle, bien que les contrats maladie ou accident puissent s'adapter parfaitement aux exploitants agricoles. En effet, tout suivi d'un malade ou d'un accidenté aux yeux de l'assureur, doit être fait par l'intermédiaire de médecins, pharmaciens reconnus dont l'organisation administrative permet la gestion d'un dossier de sinistre.

En cas cependant de souscription de contrats de ce type, l'assureur aura soin de :

- majorer le taux de prime de la garantie par rapport à la clientèle citadine,
- ne pas accorder d'indemnités journalières pour une population où l'entraide est une pratique courante et non monnayable.

Et enfin, se donner les moyens d'identifier avec précision l'assuré en cas de sinistre.

Par ailleurs le manque de disponibilités financières et d'informations sur les possibilités de s'assurer marginalise de façon importante ce type de clientèle qui est pratiquement inexistante dans les portefeuilles des assureurs, hormis peut-être quelque population résidant à la périphérie des sociétés d'économie mixte ou privées qui souscrivent au bénéfice de leur personnel.

Le vieillissement, donc le déclin de la force des ruraux est plus rapide, compte tenu des conditions rudes de travail. Indéniablement l'organisation d'une retraite serait à l'évidence bien venue. Néanmoins cette idée est loin d'être entrée dans les esprits sans parler de la pratique de l'épargne, donc d'un dégageant régulier de liquidités qui poserait des problèmes financiers au paysan Nigérien.

Dans ce secteur de la garantie des personnes, l'assureur plus que partout ailleurs, peut ressentir un sentiment de frustration car, si la clientèle existe, si le besoin est flagrant, l'action d'information auprès des ruraux, puis l'organisation de la gestion de cette clientèle reste totalent à faire.

Peut-être pourrait-on afin d'exercer dans ce domaine s'appuyer sur les structures coopératives, particulièrement au niveau information et administration de ces dernières, qui également restent à convaincre.... lorsque leurs finances le leur permettent.

2. 3 EDUCATION

Nous avons vu qu'en besoin d'éducation donc de formation des exploitants ruraux demeure la clé du développement de l'agriculture traditionnelle, et donc de l'amélioration tant recherchée de niveau du vie. Parallèlement aux efforts étatiques d'instruire ces populations isolées et de les former à une meilleure technique agraire ou d'élevage, l'assureur peut apporter sa contribution en proposant de se substituer au chef

de famille disparu et assurer ainsi la pérennité de l'éducation des enfants par un contrat rente éducation.

Néanmoins là, plus qu'ailleurs, les mentalités ne sont pas préparées à cette solution, chacun préférant de loin utiliser ses liens personnels et familiaux, et avoir recours en cas de malheur aux autres membres de la famille qui se chargent d'élever les enfants. Ce type de solution ne peut qu'aggraver la situation déjà précaire du ménage accueillant les enfants, un revenu financier supplémentaire sous-forme de rente de pension serait alors le bien-venu. L'assureur dans ce domaine devra faire un effort particulier pour adapter un contrat à une structure familiale mal cernée administrative-ment et ne pourra de toutes façons agir qu'à l'appui d'une législation restant encore à venir.

2.4 HABITAT

Comme partout ailleurs, le rural a pour souci d'améliorer son habitat et de le préserver contre tout événement pouvant le détériorer. Il s'agit non seulement de l'habitat à proprement parler mais également des bâtiment et installations abritant les récoltes, le cheptel et le matériel nécessaires à l'exploitation. La construction à la campagne est souvent très artisanale et ne pose pas d'énormes problèmes financiers et pratiques. Lorsqu'une maison brûle ou est détruite par une tempête, une crue, ou autre événement, sa reconstruction va néanmoins perturber l'économie de l'exploitation, voire même la mettre dans une situation difficile malgré la relative faiblesse de l'investissement concerné. Le problème se situe également au niveau du contenu : que faire lorsque la récolte d'une année ou le cheptel de l'exploitation se trouve détruit ou décimé à la suite d'un incendie ou de tout autre événement?

A l'évidence, l'assureur a sa place dans cette situation mais là encore les mentalités ne sont pas préparées. Les contrats adaptés à cet habitat particulier restent à concevoir. Seules les

exploitations des sociétés, les installations des organismes stockeurs, des coopératives se rapprochent suffisamment de critères industriels pour permettre à l'assureur d'adapter sans trop de difficultés le contrat incendie urbain dont il a l'habitude d'user.

Néanmoins, il faudra être très attentif aux capitaux garantissant le contenu de ces bâtiments, car les valeurs y sont fluctuantes, saisonnières pouvant, atteindre des pointes impressionnantes, ce qui nécessite une adaptation cas par cas des garanties du contenu si on ne veut pas avoir de grosses difficultés de règlement en cas de sinistres.

C'est ainsi que l'assureur devra avant de proposer sa garantie étudier la courbe d'utilisation des bâtiments au cours de l'année pour arrêter avec son client une variation des capitaux garantis au fil des mois, et soit asseoir sa prime sur une moyenne annuelle, soit procéder avec toute modification ou augmentation (gestion difficile) à un réajustement du contrat et permettre une garantie adaptée à un prix abordable.

Tout comme en ville, il peut être proposé les garanties incendie, chute de la foudre, tempête, et, si les installations s'y prêtent, dégâts des eaux et vol.

2.5 LE VOISINAGE

La préservation des relations sociales, dans un milieu où si le voisin est éloigné, il n'en demeure pas moins omniprésent dans la vie de l'exploitation (entraide, coup de main...) est un souci constant du paysan et de sa famille. Nombreuses sont les occasions de discorde, du fait précisément de la particularité de la vie en secteur rural : divagation des animaux dans les récoltes d'autrui ; incendie du champ d'à côté par les flammèches du brûlis qu'on est en train de faire, non respect d'un droit de passage par un employé de l'exploit-tation ou un nouveau venu dans la famille etc...

Certes depuis toujours, ce problème se règle avec un arbitrage du chef de village et une indemnisation souvent minime car proportionnelle aux maigres ressources de l'exploitant.

Il en subsiste souvent des rancœurs, foyers futurs de nouvelles discordes, empoisonnant un peu plus les relations de voisinage et constituant ainsi une entrave supplémentaire à la bonne marche de l'exploitation.

La réponse de l'assureur existe par un contrat de responsabilité civile (en vertu de l'article 1382 à 1386 du code civil) garantissant l'exploitant, sa famille et autres commensaux.

A noter que cette garantie doit s'étendre indistinctement à la vie familiale et à la vie de l'exploitation.

En effet, la vie privée d'un exploitant et de sa famille est intimement mêlée à la vie de l'exploitation.

Concevoir un contrat vie privée et un autre concernant le professionnel serait une erreur monumentale dans le cas particulier de l'exploitant et à tous les coups source de graves problèmes à chaque sinistre.

Encore une fois, les esprits ne sont pas préparés à mêler l'assureur dans ces querelles internes et un long chemin reste à parcourir pour que l'expert agricole et le régleur de sinistres remplacent avec la même sagesse l'ancêtre ou le chef du village.

Néanmoins les exploitations importantes voire industrielles qui échappent à ces structures traditionnelles constituent une première étape pour l'assureur dans cette voie du démarchage du monde rural.

CONCLUSION

Si l'on effectue le bilan de ce qui précède, on est impressionné par le fait que le besoin existe. L'assureur peut la plupart du temps y répondre soit parce qu'il dispose des contrats existants convenant à certaines demandes, soit parcequ'il conçoit sur mesures selon les situations et les désirs de l'exploitant. Mais nous nous heurtons régulièrement à trois écueils de taille:

- les mentalités réfractaires à l'assurance;
- la modicité des ressources financières;
- la difficulté pour un exploitant traditionnel de correspondre aux exigences de base d'un contrat d'assurance ; (détermination des capitaux, suivi sanitaire, énoncé d'un asselement).

Dans de semblables situations qui peuvent être sans issue, certains pays ont su déclencher la dynamique de l'assurance en légiférant et rendant celle-ci partiellement obligatoire. La souscription de l'assurance maladie et accident par l'exploitant et sa famille, tout en laissant le libre choix de l'assureur, pratiquée encore aujourd'hui en France constitue un exemple séduisant :

L'Etat n'aura pas à mettre sur pied une administration lourde et coûteuse pour gérer ces risques. En deuxième position le libre choix de l'assureur permet de conserver un caractère concurrentiel à ce marché, donc d'éviter aux primes de s'envoler d'une façon discrétionnaire et insupportable.

Il va permettre ainsi à l'assureur de s'habituer à fréquenter une population rurale, de la connaître et par là même de pouvoir assez rapidement concevoir et élaborer des produits adaptés à cette clientèle, en garantie comme en niveau de primes. En conséquence cette souscription d'assurance va donner à l'exploitant plus de sécurité, donc plus d'indépendance et de liberté. Avec la sécurité de progresser positivement,

l'exploitant devient ainsi un client potentiel pour le banquier qui acceptera de lui prêter les fonds nécessaires à de nouveaux investissements ou à la consolidation des anciens. Ce qui conduit à une amélioration sensible de^{la} technique et de la spécialisation de l'exploitant.

Il ne faut donc pas désespérer car si les assureurs ne sont pas intéressés au marché d'assurance des risques agricoles, il existe partout quelques unités en matière d'élevage comme en agriculture dont la gestion moderne, le suivi sanitaire et le dénombrement de l'effectif du troupeau permettent une approche rationnelle et la prise en charge au moins partielle au début par l'assurance. Il ne faut pas oublier que la création de ces unités de type moderne (ranchs de bovins, périmètres d'irrigation, etc...) n'a pas été dans le but de marginaliser l'agriculture traditionnelle mais par leur exemple de créer une dynamique dans l'environnement de chacune de ces unités et permettre ainsi à la population rurale d'évoluer techniquement et économiquement grâce à l'exemple voisin et aux conseils des techniciens affectés à cette tâche.

Comme souvent malheureusement les fonds manquent pour activer ces actions et les seuls que l'on ait pu trouver proviennent soit des subsides de l'Etat, soit des bailleurs de fonds internationaux.

Peu de privés se sont intéressés à ces projets, les risques d'échec étant trop grands en l'absence de l'assureur. De même le secteur bancaire s'est refusé à investir dans ce type d'économie aux caractéristiques par trop aléatoires. Il faudrait ainsi débloquer la situation et faire en sorte qu'un consensus naisse entre les techniciens et les assureurs pour que petit à petit se mette en place une structure de couverture des risques minimales, au départ, puis avec le changement des mentalités, plus importante.

A ce seul prix les capitaux pourront affluer et financer une exploitation rationnelle des potentialités agricoles du pays. A ce stade l'assureur y trouvera également son intérêt dans un accroissement du volume des risques assurables.

A quand ce changement ? Le taux de croissance de la population (3,4%^{an}) risque fort d'imposer cette échéance dans les prochaines années. L'auto-suffisance alimentaire du pays exigera alors la mise en pratique des techniques modernes et rationnelles d'exploitation de sols et du cheptel et nécessitera de la part de tous opérateurs économiques, et donc de l'assureur, dans cette lutte pour la survie d'une économie et d'une population, une participation active, nécessaire et urgente.

Projeter son expérience dans l'avenir, se préparer à subir le choc du pire, précéder la demande et offrir des produits adaptés aux hommes et aux situations font partie des qualités de base d'un assureur digne de ce nom. Si jusqu'à présent le monde agricole Nigérien comme Africain est resté vierge des investigations de l'assureur, leur rencontre paraît inéluctable. Puisse^{nt} les professionnels de l'assurance le comprendre et tout mettre en oeuvre pour le jour de cette échéance ne pas agir sous la pression des événements mais en responsables ayant géré cette éventualité et prêt à assurer leur rôle de promotion économique.

BIBLIOGRAPHIE

A - ARTICLES

- DANIEL TRIBONDEAU - Une nouvelle garantie pour les agriculteurs.
- L'assurance tempête sur récoltes.
L'argus du 19-02-1985 p 973-974.
- MUTUELLE AGRICOLE du CAMEROUN - Les risques agricoles au CAMEROUN, publication du Secrétariat Général de la troisième conférence des assureurs africains, 17-22 Juin 1974.
YAOUNDE REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN p.93-95.
- WILSSON FIDELE (7ème promotion I.I.A. 86) - Les sociétés d'assurances mutuelles, pour une pleine intégration des marchés d'assurances de la CICA; Mémoire de fin d'études Juin 1986.

B - OUVRAGES

- Géographie du Niger de 3ème. Etudes et documentations de géographie. Hatier - INDRAP. Edition 1985.
- Plan quinquennal de développement économique et social du Niger 1987-1991. Edité par le Ministère du Plan, Février 1987.
- Les assurances - les guides pratiques Denoël de la vie quotidienne, Edition de 1970, 255 pages.
- Annuaire statistique "séries longues" Edition 1991. Direction de la Statistique et de la Démographie. Ministère des Finances. 750 pages.
- Peulhs pasteurs en crise de Clare oxby, (collection ateliers de développement). Edition 1990, 142 pages.

C - AUTRES DOCUMENTS

- 1) Rapport annuel sur les centres de multiplication du bétail et stations d'élevage (Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage du Niger, 65 pages).
- 2) Rapport sur les résultats définitifs du recensement général de la population de 1988 (Ministère des Finances. Direction de la Statistique et de la Démographie. 185 pages).
- 3) Rapport définitif de l'analyse du recensement général de la population de 1988 (Ministère du Plan, Bureau Central du Recensement, Edition 1991, 107 pages).

- 4) Premier rapport intérimaire du 5 Avril 1991 présenté par la SOMEA (Sociéta per la matématica e l'économia applicate) sur le thème : Planification et promotion des industries liées à l'agriculture, 105 pages.
- 5) Bilan des études et recherches en agro-pastoralisme au Niger. Edité en Août 1984 par l'institut du sahel (CILSS), 75 pages.
- 6) Introduction au thème : "rôle des centres de multiplication du bétail et des stations d'élevage dans l'amélioration de l'élevage traditionnel", Ministère des Ressources Animales et de l'Hydraulique du Niger.
- 7) Programme du séminaire des cadres des aménagements hydro-agricoles sur le thème : **La place des aménagements dans la politique agricole du Niger** - (Ministère du Développement Rural, Direction du Service de l'Agriculture. 15 Avril 1990, 75 pages.
- 8) Tempête * Une publication de la MUNEHENER RUCKVERSI - CHERUNGS - GESELLSCHAFT sur le thème : **Nouvelles dimensions de sinistres d'un phénomène nature** - Edition 1991, 115 pages.
- 9) Les catastrophes naturelles - règlement des sinistres. Publication de MUNICH RE - Edition 1982, 33 pages.